

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Séance plénière  
du vendredi 31 mars 2000

Plenaire vergadering  
van vrijdag 31 maart 2000

SEANCE DU MATIN

OCHTENDVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
EXCUSES	619
COMMUNICATIONS:	
— Cour d'arbitrage	619
COMITE DES REGIONS:	
— Rapport d'activités	619
COLLEGE D'URBANISME:	
— Renouveau partiel — Présentation d'une liste double de candidats	619
PROPOSITION DE RESOLUTION:	
— Prise en considération	620
— Demande d'urgence	620
PROJETS D'ORDONNANCE ET PROPOSITION DE RECOMMANDATIONS:	
— Projet d'ordonnance portant assentiment au Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de 1979, relatif à la lutte contre les émissions d'oxydes d'azote ou leurs flux transfrontières et à son annexe technique, faits à Sofia le 31 octobre 1999 (nos A-35/1 et 2 — session ordinaire 1999)	621
— Projet d'ordonnance portant assentiment au Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de 1979, relatif à la lutte contre les émissions des composés organiques volatils ou de leurs flux transfrontières et aux annexes I, II, III et IV, faits à Genève le 18 novembre 1991 (nos A-36/1 et 2 — session ordinaire 1999)	621

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	619
MEDEDELINGEN:	
— Arbitragehof	619
COMITE VAN DE REGIO'S:	
— Activiteitenverslag	619
STEDENBOUWKUNDIG COLLEGE:	
— Gedeeltelijke vernieuwing — Voordracht van een dubbeltal	619
VOORSTEL VAN RESOLUTIE:	
— Inoverwegingneming	620
— Vraag om urgentverklaring	620
ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE EN VOORSTEL VAN AANBEVELINGEN:	
— Ontwerp van ordonnantie houdende instemming met het Protocol inzake de beheersing van emissies van stikstofdioxide of van de grensoverschrijdende stromen van deze stikstofverbindingen bij het Verdrag van 1979 betreffende grensoverschrijdende luchtverontreiniging over lange afstand, en met de technische bijlage, ondertekend te Sofia op 31 oktober 1988 (nrs. A-35/1 en 2 — gewone zitting 1999)	621
— Ontwerp van ordonnantie houdende instemming met het Protocol bij het Verdrag van 1979 betreffende grensoverschrijdende luchtverontreiniging over lange afstand, inzake de beheersing van emissies van vluchtige organische stoffen of hun grensoverschrijdende stromen, en met de bijlagen I, II, III en VI, ondertekend te Genève op 18 november 1991 (nrs. A-36/1 en 2 — gewone zitting 1999)	621

	Pages		Blz.
— Projet d'ordonnance portant assentiment au Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de 1979, relatif à une nouvelle réduction des émissions de soufre et aux annexes I, II, III, IV et V, signés à Oslo le 14 juin 1994 (nos A-37/1 et 2 — session ordinaire 1999)	621	— Ontwerp van ordonnantie houdende instemming met het Protocol bij het Verdrag van 1979 betreffende grensoverschrijdende luchtverontreiniging over lange afstand met betrekking tot een verdere beperking van zwavelemissies, en met de bijlagen I, II, III, IV en V, ondertekend te Oslo op 14 juni 1994 (nrs. A-37/1 en 2 — gewone zitting 1999)	621
— Projet d'ordonnance portant assentiment à: la Convention européenne sur la coproduction cinématographique, et aux Annexes I et II, faits à Strasbourg, le 2 octobre 1992 (nos A-55/1 et 2 — 1999/2000)	621	— Ontwerp van ordonnantie houdende instemming met: de Europese Overeenkomst inzake de coproductie op het gebied van de film en met de Bijlagen I en II, opge maakt te Straatsburg op 2 oktober 1992 (nrs. A-55/1 en 2 — 1999/2000)	621
Discussion générale conjointe. — <i>Orateurs</i> : M. François Roelants du Vivier, rapporteur, et Mme Annemie Neyts-Uyttebroeck, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures	621	Samengevoegde algemene bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heer François Roelants du Vivier, rapporteur, en mevrouw Annemie Neyts-Uyttebroeck, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen	621
Discussion des articles	622	Artikelsgewijze bespreking	622
— Proposition de recommandations relatives à l'avant-projet de Plan fédéral pour un développement durable 2000-2003 (n° A-84/1 — 1999/2000)	624	— Voorstel van aanbevelingen betreffende het voorontwerp van Federaal Plan inzake duurzame ontwikkeling 2000-2003 (nr. A-84/1 — 1999/2000)	624
Discussion générale. — <i>Orateurs</i> : MM. Mohamed Azzouzi, rapporteur, Alain Adriaens, rapporteur, Marc Cools, Mmes Béatrice Fraiteur, Michèle Carthé, MM. François Roelants du Vivier, Yaron Pesztat, Sven Gatz et Mme Annemie Neyts-Uyttebroeck, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures	624	Algemene bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heren Mohamed Azzouzi, rapporteur, Alain Adriaens, rapporteur, Marc Cools, de dames Béatrice Fraiteur, Michèle Carthé, de heren François Roelants du Vivier, Yaron Pesztat, Sven Gatz en mevrouw Annemie Neyts-Uyttebroeck, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen	624
Discussion des tirets des considérants et des points du dispositif de la proposition de recommandations	633	Bespreking van de streepjes van de consideranten en van de punten van het bepalend gedeelte van het voorstel van aanbevelingen	633
<b>INTERPELLATION:</b>		<b>INTERPELLATIE:</b>	
— De M. Benoît Cerexhe à MM. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'incendie et l'Aide médicale urgente, et Mme Annemie Neyts-Uyttebroeck, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant « la construction en Région bruxelloise d'un grand musée de l'Europe »	640	— Van de heer Benoît Cerexhe tot de heren Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, en mevrouw Annemie Neyts-Uyttebroeck, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende «de bouw van een groot museum van Europa in het Brussels Gewest»	640
Discussion. — <i>Orateurs</i> : MM. Benoît Cerexhe, Guy Vanhengel, Mme Marion Lemesre, M. Yaron Pesztat et Mme Annemie Neyts-Uyttebroeck, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures	640	Bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heren Benoît Cerexhe, Guy Vanhengel, mevrouw Marion Lemesre, de heer Yaron Pesztat en mevrouw Annemie Neyts-Uyttebroeck, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen	640

PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE  
VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

La séance plénière est ouverte à 9 h 45.

De plenaire vergadering wordt geopend om 9.45 uur.

**Mme la Présidente.** — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 31 mars 2000.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 31 maart 2000 geopend.

**EXCUSES — VERONTSCHULDIGD**

**Mme la Présidente.** — Ont prié d'excuser leur absence: MM. Vincent De Wolf, Didier van Eyll, Mme Julie de Groote, MM. Paul Galand, Armand De Decker, Michel Mook, Philippe Smits et Jan Béghin.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid: de heren Vincent De Wolf, Didier van Eyll, mevrouw Julie de Groote, de heren Paul Galand, Armand De Decker, Michel Mook, Philippe Smits en Jan Béghin.

**COMMUNICATIONS FAITES AU CONSEIL**

**MEDEDELINGEN AAN DE RAAD**

*Cour d'arbitrage*

*Arbitragehof*

**Mme la Présidente.** — Diverses communications ont été faites au Conseil par la Cour d'arbitrage.

Elles figureront au *Compte rendu analytique* et au *Compte rendu intégral* de cette séance. (*Voir annexes.*)

Verscheidene mededelingen worden door het Arbitragehof aan de Raad gedaan.

Zij zullen in het *Beknopt Verslag* en in het *Volledig Verslag* van deze vergadering worden opgenomen. (*Zie bijlagen.*)

**COMITE DES REGIONS**

*Rapport d'activités*

**COMITE VAN DE REGIO'S**

*Activiteitenverslag*

**Mme la Présidente.** — Par lettre du 16 mars 2000, M. Vincenzo Falcone, secrétaire général du Comité des Régions

de l'Union européenne, transmet le «Rapport d'activités (novembre 1999-février 2000)» du Comité des Régions.

Bij brief van 16 maart 2000, zendt de heer Vincenzo Falcone, secretaris-generaal van het Comité van de Regio's van de Europese Unie het «Activiteitenverslag (november 1999-februari 2000)» van het Comité van de Regio's.

— Renvoi à la commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.

Verzonden naar de commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

**COLLEGE D'URBANISME**

*Renouvellement partiel*

*Présentation d'une liste double de candidats*

**STEDENBOUWKUNDIG COLLEGE**

*Gedeeltelijke vernieuwing*

*Voordracht van een dubbelial*

**Mme la Présidente.** — Je vous rappelle que par lettre du 27 novembre 1998, le ministre de l'Aménagement du territoire demandait au Conseil d'initier la procédure adéquate afin que le Gouvernement soit saisi de la liste double de candidats en vue du renouvellement partiel du Collège d'urbanisme. Les membres dont le mandat a expiré au 9 décembre 1998 sont MM. Luc Hennart, Willy Serneels et Eric Brewaeys.

M. Willy Serneels étant décédé, seuls MM. Luc Hennart et Eric Brewaeys sollicitent le renouvellement de leur mandat.

Suite à l'annonce faite en séance plénière du 26 novembre 1999, les candidatures suivantes ont été introduites:

— M. Jean-Claude Geus, président de chambre au Conseil d'Etat, en qualité de président du Collège d'urbanisme;

— M. Michel Renard, licencié en communication sociale, en qualité de membre du Collège d'urbanisme.

Un appel aux candidatures a été fait lors des séances plénières des 14 janvier 2000 et 24 février 2000. Ils sont restés sans résultat.

Le Conseil doit toutefois être saisi d'un nombre suffisant de candidatures pour pouvoir présenter au Gouvernement une liste double de candidats aux trois mandats vacants (soit au minimum 6 candidatures introduites).

Je vous propose dès lors de prolonger à nouveau le délai de dépôt des candidatures, annoncé en séance plénière le 24 février 2000, jusqu'au vendredi 28 avril 2000 à 12 heures.

Les candidatures devront m'être adressées et parvenir au greffe du Conseil. Les candidats sont invités à joindre à leur

candidature un extrait d'acte de naissance, ainsi qu'un curriculum vitae indiquant leurs qualifications et leur expérience professionnelle.

Pas d'observation? (*Non.*)

Il en sera ainsi.

Ik herinner u eraan dat de minister belast met Ruimtelijke Ordening, bij brief van 27 november 1998, aan de Raad vroeg de gepaste procedure te starten om ervoor te zorgen dat een dubbel-tal voor de gedeeltelijke vernieuwing van het Stedenbouwkundig College aan de Regering bezorgd wordt. De leden wier mandaat op 9 december 1998 ten einde liep zijn de heren Luc Hennart, Willy Serneels en Eric Brewaeys.

De heer Willy Serneels is overleden en de heren Luc Hennart en Eric Brewaeys zijn opnieuw kandidaat.

Na de oproep tot kandidaatstelling tijdens de plenaire vergadering van 26 november 1999, zijn de volgende kandidaturen ingediend:

— de heer Jean-Claude Geus, kamervoorzitter bij de Raad van State als voorzitter van het Stedenbouwkundig College;

— de heer Michel Renard, licentiaat in de sociale communicatie als lid van het Stedenbouwkundig College.

Op de oproep tot kandidaten die tijdens de plenaire vergaderingen van 14 januari 2000 en 24 februari 2000 is gedaan is geen reactie gekomen.

De Raad moet evenwel een voldoende aantal kandidaturen ontvangen om aan de Regering drie dubbeltallen te kunnen voordragen voor de drie vacante mandaten (ten minste 6 kandidaturen).

Ik stel u voor de termijn voor het indienen van de kandidaturen, aangekondigd tijdens de plenaire vergadering van 24 februari 2000, nog te verlengen tot vrijdag 28 april 2000, om 12 uur.

De kandidaturen moeten aan mij worden gericht en op de griffie van de Raad inkomen. De kandidaten worden verzocht bij hun kandidatuur een uittreksel uit hun geboorteakte te voegen evenals een curriculum vitae met hun diploma's en hun beroepservaring.

Geen opmerkingen? (*Neen.*)

Aldus zal geschieden.

## PROPOSITION DE RESOLUTION

*Prise en considération*

## VOORSTEL VAN RESOLUTIE

*Inoverwegingneming*

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution (de MM. Rudi Vervoort, Marc Cools, Mme Evelyne Huytebroeck, M. Benoît Cerexhe, Mme Brigitte Grouwels, M. Sven Gatz et Mme Adelheid Byttebier) portant création d'un groupe de travail chargé de la promotion des valeurs démocratiques au sein du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (n° A-92/1 - 99/2000).

Pas d'observation? (*Non.*)

Renvoi à la commission spéciale du Règlement.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van resolutie (van de heren Rudi Vervoort, Marc Cools, mevrouw Evelyne Huytebroeck, de heer Benoît Cerexhe, mevrouw Brigitte Grouwels, de heer Sven Gatz en mevrouw Adelheid Byttebier) tot oprichting van een werkgroep belast met de bevordering van de democratische waarden binnen de Brusselse Hoofdstedelijke Raad en de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie (nr. A-92/1 - 99/2000).

Geen bezwaar? (*Neen.*)

Verzonden naar de bijzondere commissie voor het Reglement.

*Demande d'urgence*  
(Article 54 du règlement)

*Vraag om urgentverklaring*  
(Artikel 54 van het reglement)

**Mme la Présidente.** — Je suis saisie, en application de l'article 54 du règlement, d'une demande écrite d'urgence signée par MM. Marc Cools, Mahfoud Romdhani, François Roelants du Vivier, Mme Anne Herscovici et M. Philippe Debry pour la discussion de la proposition de résolution (de MM. Rudi Vervoort, Marc Cools, Mme Evelyne Huytebroeck, M. Benoît Cerexhe, Mme Brigitte Grouwels, M. Sven Gatz et Mme Adelheid Byttebier) portant création d'un groupe de travail chargé de la promotion des valeurs démocratiques au sein du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (n° A-92/1 - 99/2000).

Ik heb overeenkomstig artikel 54 van het reglement een schriftelijke vraag om urgentverklaring ontvangen getekend door de heren Marc Cools, Mahfoud Romdhani, François Roelants du Vivier, mevrouw Anne Herscovici en de heer Philippe Debry voor de bespreking van het voorstel van resolutie (van de heren Rudi Vervoort, Marc Cools, mevrouw Evelyne Huytebroeck, de heer Benoît Cerexhe, mevrouw Brigitte Grouwels, de heer Sven Gatz en mevrouw Adelheid Byttebier) tot oprichting van een werkgroep belast met de bevordering van de democratische waarden binnen de Brusselse Hoofdstedelijke Raad en de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie (nr. A-92/1 - 99/2000).

Je vous rappelle qu'en application de l'article 54 du règlement, l'adoption de l'urgence suspend les dispositions relatives aux priorités et délais.

Ik herinner er u aan dat, overeenkomstig artikel 54 van het reglement, de goedkeuring van de urgentverklaring de toepassing schorst van de bepalingen die de voorrang en de termijnen voorschrijven.

Pas d'observation? (*Non.*)

Geen bezwaar? (*Neen.*)

La demande d'urgence pour l'examen de la proposition de résolution portant création d'un groupe de travail chargé de la promotion des valeurs démocratiques au sein du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune est adoptée.

De vraag om urgentverklaring voor de bespreking van het voorstel van resolutie tot oprichting van een werkgroep belast met de bevordering van de democratische waarden binnen de Brusselse Hoofdstedelijke Raad en de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie, is goed-gekeurd.

Cette commission spéciale du Règlement, dont la composition est la même que celle du bureau élargi, se réunira à 14 heures.

Etant donné que la proposition que nous venons de prendre en considération porte également sur les matières pour lesquelles l'Assemblée réunie est compétente, nous allons l'ouvrir dès à présent en vue d'inscrire ce point à son ordre du jour.

Nous interrompons ici nos travaux pour entamer l'ordre du jour de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie aan te vatten.

— *La séance est suspendue à 9 h 50.*

*De vergadering wordt geschorst om 9.50 uur.*

— *Elle est reprise à 10 h 35.*

*Ze wordt hervat om 10.35 uur.*

**Mme la Présidente.** — *La séance est reprise.*

*De vergadering wordt hervat.*

**PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT AU PROTOCOLE A LA CONVENTION SUR LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE TRANSFRONTIERE A LONGUE DISTANCE DE 1979, RELATIF A LA LUTTE CONTRE LES EMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE OULEURS FLUX TRANSFRONTIERES ET A SON ANNEXE TECHNIQUE, FAITS A SOFIA LE 31 OCTOBRE 1988**

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET HET PROTOCOL INZAKE DE BEHEERSING VAN EMISSIES VAN STIKSTOF-OXIDEN OF VAN DE GRENDOVERSCHRIJDENDE STROMEN VAN DEZE STIKSTOFVERBINDINGEN BIJ HET VERDRAG VAN 1979, BETREFFENDE GRENDOVERSCHRIJDENDE LUCHTVERONTREINIGING OVER LANGE AFSTAND, EN MET DE TECHNISCHE BIJLAGE, ONDERTEKEND TE SOFIA OP 31 OKTOBER 1988**

**PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT AU PROTOCOLE A LA CONVENTION SUR LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE TRANSFRONTIERE A LONGUE DISTANCE, DE 1979, RELATIF A LA LUTTE CONTRE LES EMISSIONS DES COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS OU DE LEURS FLUX TRANSFRONTIERES, ET AUX ANNEXES I, II, III ET IV, FAITS A GENEVE LE 18 NOVEMBRE 1991**

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET HET PROTOCOL BIJ HET VERDRAG VAN 1979 BETREFFENDE GRENDOVERSCHRIJDENDE LUCHTVERONTREINIGING OVER LANGE AFSTAND, INZAKE DE BEHEERSING VAN EMISSIES VAN VLUCHTIGE ORGANISCHE STOFFEN OF HUN GRENDOVERSCHRIJDENDE STROMEN, EN MET DE BIJLAGEN I, II, III EN IV, ONDERTEKEND TE GENEVE OP 18 NOVEMBER 1991**

**PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT AU PROTOCOLE A LA CONVENTION DE 1979 SUR LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE TRANSFRONTIERE A LONGUE DISTANCE DE 1979, RELATIF A UNE NOUVELLE REDUCTION DES EMISSIONS DE SOUFRE, ET AUX ANNEXES I, II, III, IV et V SIGNES A OSLO LE 14 JUIN 1994**

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET HET PROTOCOL BIJ HET VERDRAG VAN 1979 BETREFFENDE GRENDOVERSCHRIJDENDE LUCHTVERONTREINIGING OVER LANGE AFSTAND MET BETREKKING TOT EEN VERDERE BEPERKING VAN ZWAVELEMISSIES, EN MET DE BIJLAGEN I, II, III, IV EN V, ONDERTEKEND TE OSLO OP 14 JUNI 1994**

**PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A: LA CONVENTION EUROPEENNE SUR LA COPRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE, ET AUX ANNEXES I ET II, FAITS A STRASBOURG LE 2 OCTOBRE 1992**

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET: DE EUROPESE OVEREENKOMST INZAKE DE COPRODUCTIE OP HET GEBIED VAN DE FILM EN MET DE BIJLAGEN I EN II, OPGEMAAKT TE STRAATSBURG OP 2 OKTOBER 1992**

*Discussion générale conjointe*

*Samengevoegde algemene bespreking*

**Mme la Présidente.** — Mesdames, messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion générale conjointe des projets d'ordonnance.

Dames en heren, aan de orde is de samengevoegde algemene bespreking van de ontwerpen van ordonnantie.

La discussion générale conjointe est ouverte.

De samengevoegde algemene bespreking is geopend.

La parole est à M. Roelants du Vivier, rapporteur.

**M. François Roelants du Vivier, rapporteur.** — Madame la Présidente, je ferai un rapport conjoint sur les projets d'ordonnance qui nous sont soumis.

Les trois premiers projets portent tous assentiment au Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de 1979, convention portée par la Commission des Nations unies pour l'Europe: le premier projet porte assentiment au Protocole relatif à la lutte contre les émissions d'oxydes d'azote, ou leurs flux transfrontières, fait à Sofia en 1988; le deuxième au Protocole relatif à la lutte contre les émissions des composés organiques volatils, fait à Genève en 1991; le troisième, au Protocole relatif à la réduction des émissions de soufre, signé à Oslo en 1994.

Comme l'a souligné le ministre, la convention mère de ces protocoles, vise à élaborer des politiques et des stratégies de réduction des émissions atmosphériques de certaines substances et à participer à un programme de surveillance et d'évaluation du transport à longue distance des émissions. Les protocoles qui

sont actuellement au nombre de huit, sont élaborés et ratifiés progressivement pour ce qui concerne la Région bruxelloise.

Les émissions de composés organiques volatils sont essentiellement des émissions d'oxydes d'azote produits par l'utilisation de solvants, par l'industrie pétrolière, par l'industrie de la chimie organique, par la combustion domestique. Les oxydes d'azote et composés organiques volatils sont également émis à l'occasion du ravitaillement des voitures en essence.

Comme l'a indiqué le ministre, l'engagement de la Belgique est de réduire d'au moins 30 % ces émissions annuelles par rapport à celles perçues en 1990. Il existe une clef de répartition des objectifs de réduction entre les Régions et l'Etat fédéral. Elle doit encore être déterminée compte tenu des spécificités urbaines complexes de la Région bruxelloise et, particulièrement, des nuisances spécifiques liées au trafic.

En ce qui concerne les émissions de soufre, l'objectif est de les diminuer de 70 % pour l'an 2000 et de 74 % en 2010, par rapport à 1980.

Le ministre a indiqué qu'en Région bruxelloise, les émissions ont été réduites de près de 46 % depuis 1990, à la suite, d'une part, de la fermeture de la Cokerie du Marly et, d'autre part, de la diminution de la teneur en soufre — conformément à un certain nombre de directives européennes — dans le gazoil routier et le gazoil de chauffage.

Enfin, les émissions d'oxydes d'azote sont diffuses. Les transports routiers en représentent la plus grande part, soit 77 %. L'incinérateur de déchets produisait, en son temps, 5 % des émissions. Selon le ministre, une politique de mobilité volontariste devrait dès lors être menée.

La discussion générale a permis de souligner l'importance des traités en matière d'environnement. Il a notamment été demandé à Mme la ministre Neyts de fournir un inventaire des différents traités ou accords existants, auxquels la Région de Bruxelles-Capitale a donné son assentiment. La ministre a fait savoir qu'elle demanderait des informations au département des Affaires étrangères de façon à avoir une vue complète des engagements qui nous concernent.

Par ailleurs, le ministre de l'Environnement a reconnu que la circulation de l'information n'avait pas toujours été optimale, en ce qui concerne les actes internationaux, entre le pouvoir fédéral et les pouvoirs régionaux. Bien entendu, nous avons dû souffrir quelques retards, mais le ministre plaide non coupable, car la Région n'est pas toujours saisie à temps des textes qui devraient être soumis au Parlement.

La discussion des articles n'a suscité aucun commentaire et les projets ont été adoptés à l'unanimité des neuf membres présents.

J'en viens au quatrième projet d'ordonnance relatif à la Convention du Conseil de l'Europe sur la coproduction cinématographique, qui a pour but de promouvoir le développement des coproductions cinématographiques européennes. Sur la base de cette convention, le Conseil de l'Europe a souhaité garantir et promouvoir les idéaux et principes communs de ses Etats membres. La convention a été conclue le 2 octobre 1992 à Strasbourg et signée par notre pays le 19 octobre 1998.

Mme la ministre Neyts a souligné que la convention est basée sur la liberté de création et d'expression et renvoie à la défense des diverses cultures des Etats membres qui font partie de la Convention culturelle européenne. Afin de réaliser ces objectifs, la convention tente de réduire les obstacles dans le but de stimuler la coopération européenne. Quoique cette convention ait essentiellement trait à des affaires culturelles, elle nous concerne néanmoins puisqu'en son article 11, les parties

s'engagent à simplifier les procédures pour l'accès au territoire et le séjour, ainsi que l'octroi de permis de travail aux personnes actives dans la production cinématographique. On touche-là, bien évidemment, à des compétences régionales.

La discussion générale a permis de demander des explications plus approfondies à la ministre sur les dispositions de l'article 11 de cette convention que je viens de citer, à savoir la simplification de la procédure pour l'accès au territoire et l'octroi des permis de travail, le séjour, et sur le fait que les dispositions de la convention puissent être conciliées avec la directive européenne sur le détachement des travailleurs, qui est en cours de transposition dans notre droit.

Mme la ministre Neyts a répondu qu'elle interrogerait le ministre de l'Emploi sur les mécanismes qui seraient mis en place. Elle nous a fait part de son intention de faire parvenir à la commission les informations recueillies, si possible en annexe au rapport. Nous ne les avons pas eues, mais je suppose que la ministre nous en entretiendra ici. La discussion des articles n'a suscité aucun commentaire. L'ensemble du projet d'ordonnance a été adopté par huit voix et une abstention. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**De Voorzitter.** — Het woord is aan mevrouw Neyts, minister.

**Mevrouw Annemie Neyts-Uyttebroeck,** minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mevrouw de Voorzitter, de inlichtingen die ik de commissieleden heb beloofd, heb ik nog niet ontvangen. Zodra dat het geval is, zal ik ze aan de commissieleden bezorgen.

**Mme la Présidente.** — La discussion générale conjointe est close.

De samengevoegde algemene bespreking is gesloten.

**PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT AU PROTOCOLE A LA CONVENTION SUR LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE TRANSFRONTIERE A LONGUE DISTANCE DE 1979, RELATIF A LA LUTTE CONTRE LES EMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE OU LEURS FLUX TRANSFRONTIERES ET A SON ANNEXE TECHNIQUE, FAITS A SOFIA LE 31 OCTOBRE 1998**

*Discussion des articles*

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET HET PROTOCOL INZAKE DE BEHEERSING VAN EMISSIES VAN STIKSTOFOXIDEN OF VAN DE GRENSOVERSCHRIJDENDE STROMEN VAN DEZE STIKSTOFVERBINDINGEN BIJ HET VERDRAG VAN 1979 BETREFFENDE GRENSOVERSCHRIJDENDE LUCHTVERONTREINIGING OVER LANGE AFSTAND, EN MET DE TECHNISCHE BIJLAGE, ONDERTEKEND TE SOFIA OP 31 OKTOBER 1998**

*Artikelsgewijze bespreking*

**Mme la Présidente.** — Nous passons à la discussion des articles du projet d'ordonnance.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking van het ontwerp van ordonnantie aan.

**Article 1<sup>er</sup>.** La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 39 de la Constitution.

**Artikel 1.** Deze ordonnantie regelt een aangelegenheid als bedoeld in artikel 39 van de Grondwet.

— Adopté.

Aangenomen.

**Art. 2.** Le Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de 1979, relatif à la lutte contre les émissions d'oxydes d'azote ou leurs flux transfrontières et son annexe technique, faits à Sofia le 31 octobre 1988, sortira son plein et entier effet en ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale.

**Art. 2.** Het Protocol inzake de beheersing van emissies van stikstofoxiden of van de grensoverschrijdende stromen van deze stikstofverbindingen bij het Verdrag van 1979 betreffende grensoverschrijdende luchtverontreiniging over lange afstand, en de technische bijlage, ondertekend te Sofia op 31 oktober 1988, zullen volkomen gevolg hebben voor wat het Brussels Hoofdstedelijk Gewest betreft.

— Adopté.

Aangenomen.

**Mme la Présidente.** — Le vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance aura lieu cet après-midi.

De stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie zal deze namiddag plaatshebben.

**PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT AU PROTOCOLE A LA CONVENTION SUR LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE TRANSFRONTIERE A LONGUE DISTANCE DE 1979, RELATIF A LA LUTTE CONTRE LES EMISSIONS DES COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS OU DE LEURS FLUX TRANSFRONTIERES, ET AUX ANNEXES I, II, III, IV, FAITS A GENEVE LE 18 NOVEMBRE 1991**

*Discussion des articles*

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET HET PROTOCOL BIJ HET VERDRAG VAN 1979, BETREFFENDE GRENDOVERSCHRIJDENDE LUCHTVERONTREINIGING OVER LANGE AFSTAND, INZAKE DE BEHEERSING VAN EMISSIES VAN VLUCHTIGE ORGANISCHE STOFFEN OF HUN GRENDOVERSCHRIJDENDE STROMEN, EN MET DE BIJLAGEN I, II, III EN IV, ONDERTEKEND TE GENEVE OP 18 NOVEMBER 1991**

*Artikelsgewijze bespreking*

**Mme la Présidente.** — Nous passons à la discussion des articles des articles du projet d'ordonnance.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking van het ontwerp van ordonnantie aan.

**Article 1<sup>er</sup>.** La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 39 de la Constitution.

**Artikel 1.** Deze ordonnantie regelt een aangelegenheid als bedoeld in artikel 39 van de Grondwet.

— Adopté.

Aangenomen.

**Art. 2.** Le Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de 1979, relatif à la lutte contre les émissions des composés organiques volatils ou de leurs flux transfrontières et les Annexes I, II, III et IV, faits à Genève le 18 novembre 1991 sortiront leur plein et entier effet en ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale.

**Art. 2.** Het Protocol bij het Verdrag van 1979 betreffende grensoverschrijdende luchtverontreiniging over lange afstand, inzake de beheersing van emissies van vluchtige organische stoffen of hun grensoverschrijdende stromen, en de Bijlagen I, II, III en IV, ondertekend te Genève op 18 november 1991, zullen volkomen gevolg hebben voor wat het Brussels Hoofdstedelijk Gewest betreft.

— Adopté.

Aangenomen.

**Mme la Présidente.** — Le vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance aura lieu cet après-midi.

De stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie zal deze namiddag plaatshebben.

**PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT AU PROTOCOLE A LA CONVENTION DE 1979, SUR LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE TRANSFRONTIERE A LONGUE DISTANCE, RELATIF A UNE NOUVELLE REDUCTION DES EMISSIONS DE SOUFRE, ET AUX ANNEXES I, II, III, IV ET V, SIGNES A OSLO LE 14 JUIN 1994**

*Discussion des articles*

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET HET PROTOCOL BIJ HET VERDRAG VAN 1979, BETREFFENDE GRENDOVERSCHRIJDENDE LUCHTVERONTREINIGING OVER LANGE AFSTAND MET BETREKKING TOT EEN VERDERE BEPERKING VAN ZWAVELEMISSIES, EN MET DE BIJLAGEN I, II, III, IV EN V, ONDERTEKEND TE OSLO OP 14 JUNI 1994**

*Artikelsgewijze bespreking*

**Mme la Présidente.** — Nous passons à la discussion des articles des articles du projet d'ordonnance.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking van het ontwerp van ordonnantie aan.

**Article 1<sup>er</sup>.** La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 39 de la Constitution.

**Artikel 1.** Deze ordonnantie regelt een aangelegenheid als bedoeld in artikel 39 van de Grondwet.

— Adopté.

Aangenomen.

**Art. 2.** Le Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à une nouvelle réduction des émissions de soufre et les Annexes I, II, III, IV et V, signés à Oslo le 14 juin 1994, sortiront leur plein et entier effet en ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale.

**Art. 2.** Het Protocol bij het Verdrag van 1979 betreffende grensoverschrijdende luchtverontreiniging over lange afstand met betrekking tot een verdere beperking van zwavelemissies, en de Bijlagen I, II, III, IV en V, ondertekend te Oslo op 14 juni 1994, zullen volkomen gevolg hebben voor wat het Brussels Hoofdstedelijk Gewest betreft.

— Adopté.

Aangenomen.

**Mme la Présidente.** — Le vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance aura lieu cet après-midi.

De stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie zal deze namiddag plaatshebben.

**PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT  
A: LA CONVENTION EUROPEENNE SUR LA  
COPRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE, ET  
AUX ANNEXES I ET II, FAITS A STRASBOURG LE 2  
OCTOBRE 1992**

*Discussion des articles*

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE IN-  
STEMMING MET: DE EUROPESE OVEREEN-  
KOMST INZAKE DE COPRODUCTIE OP HET  
GEBIED VAN DE FILM EN MET DE BIJLAGEN I EN  
II, OPGEMAAKT TE STRAATSBURG OP 2 OKTO-  
BER 1992**

*Artikelsgewijze bespreking*

**Mme la Présidente.** — Nous passons à la discussion des articles du projet d'ordonnance.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking van het ontwerp van ordonnantie aan.

**Article 1<sup>er</sup>.** La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 39 de la Constitution.

**Artikel 1.** Deze ordonnantie regelt een aangelegenheid als bedoeld in artikel 39 van de Grondwet.

— Adopté.

Aangenomen.

**Art. 2.** La Convention européenne sur la coproduction cinématographique et les Annexes I et II, faits à Strasbourg le 2 octobre 1992, sortiront, en ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale, leur plein et entier effet.

**Art. 2.** De Europese Overeenkomst inzake de coproductie op het gebied van de film en de Bijlagen I en II, opgemaakt te Straatsburg op 2 oktober 1992, zullen, wat het Brussels Hoofdstedelijk Gewest betreft, volkomen uitwerking hebben.

— Adopté.

Aangenomen.

**Mme la Présidente.** — Le vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance aura lieu cet après-midi.

De stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie zal deze namiddag plaatshebben.

Les informations que Mme la ministre a promis de transmettre aux commissaires leur seront communiquées dès qu'elle les aura reçues.

**PROPOSITION DE RECOMMANDATIONS RELATI-  
VES A L'AVANT-PROJET DE PLAN FEDERAL  
POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE 2000-2003**

*Discussion générale*

**VOORSTEL VAN AANBEVELINGEN BETREFFENDE  
HET VOORONTWERP VAN FEDERAAL PLAN  
INZAKE DUURZAME ONTWIKKELING 2000-2003**

*Algemene bespreking*

**Mme la Présidente.** — Mesdames, messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de recommandations.

Dames en heren, aan de orde is de algemene bespreking van het voorstel van aanbevelingen.

La discussion générale est ouverte.

De algemene bespreking is geopend.

La parole est à M. Azzouzi, co-rapporteur.

**M. Mohamed Azzouzi, co-rapporteur.** — Madame la Présidente, madame la ministre, chers collègues, plusieurs réunions ont eu lieu dans le cadre de la Commission mixte «Environnement et Affaires économiques» concernant la proposition de recommandation relative à l'avant-projet de Plan fédéral pour un développement durable 2000-2003.

Voici le résumé des exposés qui ont fait l'objet de ces différentes réunions.

De par l'ampleur des différents thèmes abordés dans le projet fédéral soumis à enquête publique, la commission a décidé de procéder à différentes auditions. Il ressort clairement de ces auditions que le recoupement de certaines problématiques abordées ainsi que la question des niveaux de compétence concernés par les divers sujets n'est pas de nature à simplifier les débats.

Des différents exposés que nous avons entendu lors des travaux relatifs au développement durable, nous pouvons faire quelques constatations très intéressantes. On y trouve, bien entendu, pas mal de points de convergence dans l'analyse des problèmes, mais aussi quelques contradictions notables, ce qui n'est pas vraiment étonnant vu l'ampleur et la complexité de ce dossier.

Le premier exposé a été celui de Mme Gouzée, auteur du rapport «Sur la voie d'un développement durable».

Tout d'abord, Mme Gouzée a retracé l'historique du concept de développement durable et du projet de Plan fédéral. Elle s'est ensuite attachée à présenter le rapport fédéral de développement durable. Elle a signalé que la loi relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable établit dans son



article 3 que tous les quatre ans, un Plan fédéral de développement durable est élaboré sur la base du rapport fédéral.

Le plan élabore en fait les actions à mener suite aux constats faits tous les deux ans dans le rapport fédéral de développement durable.

En ce qui concerne la procédure, l'avant-projet de plan est soumis à la consultation jusqu'à la fin du mois de mars. Ensuite, le Conseil fédéral de développement durable donnera un avis sur ce projet. Il est important de souligner que le Gouvernement ne peut y déroger que par un avis motivé.

Le Plan fédéral sera définitivement élaboré en juin 2000 pour permettre de dégager les budgets nécessaires à la mise en œuvre dudit plan.

Mme Gouzée nous a donné aussi un aperçu de la description et de l'analyse de la politique fédérale de développement durable. Celle-ci se basant sur quatre grands principes :

la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

la protection de l'atmosphère;

la protection du milieu marin;

les changements des modes de production et de consommation;

En guise de conclusion, Mme Gouzée a souligné que les politiques économiques classiques externalisent les coûts, en rejetant les nuisances sur l'environnement et les générations à venir, en provoquant également souvent des destructions d'emplois. Cela donne lieu à des gestions conflictuelles alors qu'il conviendrait d'élaborer des synergies. C'est exactement l'objectif du développement durable : la recherche de cohérence et d'harmonie dans l'élaboration des objectifs sociaux, économiques et environnementaux.

*(M. Jean-Pierre Cornelissen, Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)*

*(De heer Jean-Pierre Cornelissen, Ondervoorzitter, vervangt mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)*

Le deuxième exposé est celui de M. Fernand Sonck, représentant du secrétariat d'Etat fédéral à l'Energie et au développement durable à la CIDD.

M. Sonck a abordé pour sa part le contenu de l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable. Dans son exposé, il reprend point par point et scrupuleusement les différents thèmes de l'avant-projet de Plan fédéral pour un développement durable.

Le troisième exposé est celui de M. Grégoire Clerfayt de l'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement.

En préambule à son exposé, M. Grégoire Clerfayt a signalé, quant à lui, l'importance de la planification qui permet de clarifier les politiques que les autorités publiques souhaitent mener; rappelant au passage que la Région bruxelloise à déjà plusieurs plans : 1995 : PRD, 1997 : IRIS, 1992 et 1998 : Plan Déchets; et 2000 : Plan Bruit.

Plus loin, il a noté, au rayon des commentaires positifs : une volonté de clarté politique, une vision large, certains engagements chiffrés ainsi qu'un processus d'élaboration et d'adoption transparent et ouvert.

Pour ce qui est des aspects négatifs, il a précisé que cet avant-projet n'est qu'un document-cadre, qu'il est surtout accessible aux spécialistes, que la programmation en est assez vague, qu'il nécessite encore des arbitrages politiques et que l'articulation des compétences n'est pas assez précisée.

Il a ajouté ensuite que l'IBGE, dans son avis au ministre bruxellois de l'Environnement, a souhaité éviter le débat d'experts et le débat institutionnel, s'appliquant plutôt à proposer des mesures concrètes dans le cadre de la politique régionale.

Le quatrième exposé est celui de M. Jean-Pascal van Ypersele de Strihou, professeur à l'Institut d'astronomie et de géophysique de l'UCL.

M. Jean-Pascal van Ypersele de Strihou a fait d'emblée remarquer que les scientifiques reconnaissent aujourd'hui une influence perceptible de l'homme sur le climat global. L'impact des activités humaines sur le climat de ce siècle est dû en partie aux émissions de gaz à effet de serre.

Actuellement, l'on estime que vingt-cinq milliards de tonnes de CO<sub>2</sub> sont envoyées chaque année dans l'atmosphère et que la concentration de CO<sub>2</sub> y a atteint des valeurs très élevées.

Il a abordé ensuite le Protocole de l'accord de Kyoto ainsi que la Convention-cadre sur les changements climatiques. L'objectif de ce protocole est de préserver un climat viable, notamment en réduisant les émissions de gaz.

Point important, le Protocole pose également le principe de la responsabilité commune, mais différenciée des pays selon qu'ils sont industrialisés ou en voie de développement. En effet, il faut savoir que 80 % des émissions perturbatrices du climat sont dues aux pays industrialisés, les 20 % restants étant dues aux pays en voie de développement.

Le Protocole prévoit donc que les pays industrialisés doivent élaborer et surtout appliquer une série de mesures afin de parvenir à cette réduction.

M. Jean-Pascal van Ypersele de Strihou reconnaît qu'il serait difficile de mobiliser les politiques fédérales et régionale ou même les citoyens sur les changements climatiques. C'est pour cela qu'il est crucial d'incorporer ces données de manière transversale dans toutes les politiques pour en tenir compte.

Enfin, M. de Strihou ne souhaite pas passer en revue les actions qui peuvent être menées, car cela relève du pouvoir politique. Néanmoins, des mesures sont à prendre tant en matière de mobilité que dans les économies d'énergie à tous les niveaux.

Les décisions prises aujourd'hui peuvent avoir des conséquences climatiques cinquante à cent ans plus tard.

En conclusion, je souhaiterais souligner le mérite de ces exposés, qui, par leur diversité, aussi bien dans le fond que dans la forme, mais aussi, si j'ose dire, de par leurs angles d'attaque — lesquels diffèrent également de l'un à l'autre — suscitent un travail de réflexion approfondie au sujet du concept de développement durable.

Ces auditions ont permis de mettre en exergue le fait que l'approche du développement durable nécessite une vision d'ensemble, objective et responsable, des aspects économiques, sociaux et environnementaux face à ces problèmes. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Adriaens, rapporteur.

**M. Alain Adriaens.** — Monsieur le Président, Madame la ministre, chers collègues, ayant entendu les exposés des quatre experts sollicités pour leur connaissance de la problématique du

développement durable, les commissaires se sont attelés à la tâche de formuler des recommandations au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale afin que, lorsque celui-ci rendra l'avis qu'a sollicité auprès de lui de gouvernement fédéral, le Gouvernement bruxellois puisse tenir compte de la sensibilité de notre Assemblée régionale.

Ce travail a démarré sur la base d'un texte martyr déposé par les deux co-présidents des commissions réunies de l'Economie et de l'Environnement, Mme Huytebroeck et M. François Roelants. Il est vite apparu que les différents groupes politiques souhaitaient ajouter de nombreux éléments à ce texte de départ. Une réunion en groupe de travail fut nécessaire afin de définir une méthode de travail efficace, vu le délai très court dont les commissions disposaient pour émettre des recommandations en temps utile, puisque je crois savoir que c'est dans quelques jours que vous remettrez l'avis de votre Gouvernement.

Enfin, un texte compilé organisant d'une manière logique les différentes propositions d'amélioration fut rédigé et il a servi de base aux discussions en commission. L'intérêt des membres des deux commissions pour cette discussion sur l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable fut grand puisque ce texte de départ occupe 10 pages de notre rapport et aborde 14 thématiques différentes, allant de la production et la consommation responsables, jusqu'à la procédure d'asile, en passant, par exemple, par la lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale, la politique de mobilité, la politique de l'énergie ou la participation citoyenne.

Le travail en commission se déroula dans une ambiance positive et constructive, ce qui n'empêcha pas une confrontation franche sur des options politiques parfois clairement opposées, ce qui est normal dans une tentative d'atteindre un large consensus entre partis de la majorité comme de l'opposition, sur un sujet aussi éminemment politique que le développement durable. Cet objectif ambitieux fut finalement rencontré par des commissaires qui avaient pour ligne de conduite commune de retenir d'abord et avant tout des recommandations qui concernaient directement les spécificités de la Région bruxelloise et d'éviter les sujets trop polémiques qui auraient pu nous opposer. La volonté commune était aussi d'arriver à un texte aussi dense que possible qui insiste sur les points les plus importants pour notre Région. L'effort fut couronné de succès puisque, grâce à des renoncements de tous à certaines de leurs demandes spécifiques les plus pointues, les commissaires parvinrent, en quelques bonnes heures de travail, à s'entendre sur un texte commun, réduit de 20% en volume mais qui aborde toujours les 14 chapitres de départ.

Il n'appartient pas au rapporteur que je suis, et qui se veut neutre et objectif, d'insister sur certaines recommandations plutôt que sur d'autres. Je suppose que vous avez tous pris connaissance de ces recommandations qui clôturent ce rapport. Vous aurez ainsi constaté que le résultat est bien un texte dense qui aborde la quasi-totalité des problématiques qui importent en Région bruxelloise. Le développement durable, que certains considèrent comme une idée très théorique, s'est manifestement traduit en propositions concrètes par la vingtaine de parlementaires bruxellois qui ont travaillé collectivement à l'élaboration des recommandations proposées au vote de l'Assemblée plénière.

Il me reste à préciser, pour conclure, que le texte fut approuvé à l'unanimité des seize députés présents. Le rapport que nous venons de vous résumer oralement, Mohamed Azzouzi et moi-même, a été approuvé à l'unanimité des dix-sept commissaires présents (*Applaudissements*.)

**M. le Président.** — La parole est à M. Cools.

**M. Marc Cools.** — Monsieur le Président, Madame la ministre, chers collègues, il y a quelques années, certains défendaient la notion de croissance zéro dans la suite des travaux du Club de Rome. Ils cédaient ainsi à la grande peur malthusianiste.

A un moment donné, nous avons connu dans notre pays une croissance proche de zéro et nous avons pu constater la catastrophe économique et sociale qui en a découlé.

Le débat doit donc consister à savoir non pas s'il faut ou non une croissance — elle est indispensable —, mais quelle croissance nous voulons. C'est tout le débat très intéressant et très important du développement durable.

Il faut pouvoir allier le progrès, qui est créateur de richesse, les avancées scientifiques, la logique économique avec la nécessité de préserver nos ressources naturelles, d'avoir des mécanismes de solidarité et un développement centré sur l'homme.

La Conférence de Rio de 1992, dans son agenda 21 qui est son programme d'action pour le XXI<sup>e</sup> siècle, indique bien ce que doit être un développement durable; une stratégie qui doit avoir pour objectif d'assurer un progrès économique équitable sur le plan social tout en préservant la base de ressources et l'environnement pour les générations futures.

Il s'agit donc d'un débat essentiel et je regrette qu'il ait été quelque peu escamoté dans notre pays et que l'enquête publique qui s'achève aujourd'hui n'ait pas réellement permis une participation aussi large que possible du public à cette réflexion, à cette analyse et à cette compréhension de ce que doit être le développement durable.

Je prends un exemple. Fin janvier, nous avons entendu à la télévision et lu dans la presse que le secrétaire d'Etat fédéral M. Deleuze annonçait le plan durable alors qu'au premier jour de l'enquête publique, dans ma commune, pas un seul document, pas un seul exemplaire de ce plan n'avait été mis à la disposition du public. Le second jour, nous en avions un exemplaire français et un exemplaire néerlandais. Il a fallu attendre à peu près trois semaines, après de multiples fax et coups de téléphone, pour enfin recevoir des exemplaires complémentaires et commencer sérieusement l'enquête publique.

J'entendais ce matin à la radio — et je partage tout à fait son point de vue — la secrétaire générale de la FGTB de Bruxelles, Mme Appelmanns, déclarer que le plan fédéral pour un développement durable est un document technocrate et quasi illisible par le grand public. Effectivement, il est dommage que n'ait pas été faite — ailleurs que sur le site internet — une synthèse de ce plan plus compréhensible par le grand public, qui aurait montré les principaux enjeux et facilité un débat le plus large possible sur ce thème essentiel.

Je ne jette pas particulièrement la pierre au secrétaire d'Etat parce que ce plan fédéral a été adopté par le précédent Gouvernement fédéral et mis à enquête publique par celui-ci. Je regrette simplement que plus d'efforts n'aient pas été faits au niveau de l'organisation de l'enquête publique et du document de présentation.

En ce qui concerne notre Conseil, les commissions compétentes se sont saisies de la réflexion sur le plan durable. Elles se sont efforcées de préparer une recommandation.

A titre personnel, je suis perplexe en ce qui concerne la manière dont se sont déroulés les travaux en commission. Ce sont sans doute les nécessités du calendrier qui ont causé cette précipitation.

Une recommandation a été préparée par les présidents de la commission et adressée aux membres de la commission, pas aux autres membres de l'Assemblée. Quelques membres seulement ont donc reçu ce document. Un débat a eu lieu, des amendements

en grande partie oraux ont été déposés, ce qui a eu pour résultat de provoquer des problèmes lors de l'adoption du rapport. Certains avaient des interprétations différentes des débats et des amendements oraux qui avaient été proposés.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Cela vous a été mal rapporté.

**M. Marc Cools.** — Vous savez très bien que certains n'ont pas participé à la séance d'approbation du rapport pour cette raison-là.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Ils sont sortis à un moment stratégique.

**M. Marc Cools.** — Déposer des amendements oraux sur un texte aussi important n'est pas une bonne méthode de travail.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Le texte a été voté en commission et tout s'est passé de manière correcte.

**M. Marc Cools.** — Ce n'est pas mon sentiment.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Vous n'étiez pas présent. Ce que l'on vous a rapporté ne correspond pas à ce qui s'est passé.

**M. Marc Cools.** — J'ai lu le rapport et il fait état de multiples amendements oraux.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Tout à fait, et ils ont été acceptés par tout le monde.

**M. Marc Cools.** — Relisez le rapport, madame, vous constaterez qu'il y a des différences entre ce qui a été voté et ce qui a été dit oralement. Il me semble qu'à l'avenir, pour des documents de cette importance, il faudrait utiliser une procédure écrite. C'est mon point de vue, que cela vous plaise ou non.

J'en arrive au fond du document. Je voterai ce texte car il est important de montrer que l'on est favorable au développement durable. Toutefois, je considère que certains éléments figurant dans le texte n'auraient pas dû s'y trouver parce qu'ils s'éloignent du développement durable. Par ailleurs, d'autres choses auraient dû y figurer mais ne s'y trouvent pas. Je citerai quelques exemples.

A la page 95 du document du Plan fédéral de développement durable, il est indiqué que dans la note de politique générale du Gouvernement fédéral, une section devrait être consacrée au développement durable.

La notion de note de politique générale n'existe pas dans notre Assemblée mais nous avons l'exposé général du budget. On aurait pu imaginer de prévoir dans l'exposé général du budget une section consacrée aux actions du Gouvernement bruxellois en vue de concrétiser la notion de développement durable.

A la page 57, dans les propositions de la commission, il est précisé que les administrations fédérales doivent adopter des mesures volontaires en matière de mobilité. Je suis tout à fait d'accord mais j'estime que dans un rapport au niveau bruxellois, on aurait également pu citer les administrations régionales. Certaines d'entre elles font déjà des efforts et s'investissent dans des plans en matière de déplacement. Mais ce n'est pas le cas de toutes.

Ma principale critique en ce qui concerne ce rapport, c'est qu'à mon avis, on aurait dû multiplier des propositions concrètes directement réalisables par les autorités bruxelloises.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Ce n'était pas possible et M. Pesztat vous l'expliquera. Il s'agit d'un avis du Parlement régional au fédéral. En tant que commission, nous ne pouvions pas demander des engagements de la part du Parlement régional. C'est au Parlement fédéral que nous nous adressons, via le Gouvernement.

**M. Marc Cools.** — Il s'agit ici d'une recommandation par laquelle nous demandons aux administrations fédérales de faire des efforts en matière de mobilité. Je ne vois pas pourquoi il ne pourrait pas en être de même pour nos administrations régionales. Dans ma commune, nous avons développé des plans de covoiturage. On aurait pu exiger que des plans de déplacement soient prévus et avoir des débats à ce sujet.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Monsieur Cools, nous étions ouverts à une telle discussion et nous y avons d'ailleurs consacré des heures, mais personne de votre groupe n'a émis cette volonté. A présent, en séance publique, vous remettez en cause certains éléments de cette discussion alors que la seule personne de votre groupe qui était présente n'a jamais émis une telle volonté.

**M. Mostafa Ouezekhti.** — Il y avait plusieurs personnes de notre groupe.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — S'ils étaient plusieurs, alors ils auraient pu intervenir dans la discussion.

**M. Marc Cools.** — Vous vous êtes déjà exprimée et M. Pesztat le fera également. Je ne vois pas pour quelle raison nous ne pourrions pas donner notre opinion sur ce document. Nous avons tout de même le droit d'émettre quelques remarques.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Je ne suis pas d'accord sur la méthode utilisée.

**M. Marc Cools.** — A mon avis, il ne faut pas seulement réagir au plan fédéral. Nous devons affirmer clairement qu'au niveau de pouvoir où nous avons des responsabilités, nous voulons qu'un certain nombre de mesures concrètes soient prises en matière de développement durable.

**M. Alain Adriaens.** — En tant que rapporteur, je dois vous dire que nous avons écarté certains amendements qui allaient dans ce sens-là parce que cela ne faisait pas l'objet de la discussion. Nous devons remettre un avis sur un avant-projet de plan fédéral de développement durable. Demander à la Région bruxelloise de s'intégrer dans cette logique et de prendre diverses mesures, c'est autre chose. Nous avons encore quelques années pour en discuter.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Sur ce point, il y a unanimité.

**M. Marc Cools.** — Le développement durable ne se limite pas à de grands discours ou à des documents comme celui qui nous est présenté.

Le développement durable, ce sont aussi des actions concrètes. Je vous citerai un exemple : dans ma commune, sur les trottoirs, on ne place plus que des bollards labellisés, dans le cadre d'une gestion durable des forêts. Voilà une action extrêmement concrète. En ces matières, l'autorité régionale peut agir par le biais de circulaires, de recommandations aux autorités locales ou par approbation des délibérations. Je suis convaincu que nous devons nous saisir de ce dossier au niveau de notre Région. En

effet, il est essentiel pour notre avenir. Et une série d'actions concrètes peuvent contribuer au développement durable.

Je relisais, il y a quelques jours, une interview donnée en 1979 par le cinéaste Abel Gance qui disait: « Si on laisse faire le hasard, la vie se continuera aussi dangereuse qu'elle l'est actuellement. Tandis que si nous avons cette mémoire d'un demain possible, il naîtra peu à peu une sorte de chemin mystérieux qui peut être le chemin de demain. » Je crois que ce chemin mystérieux, ce chemin de demain, doit être le chemin du développement durable et que nous devons avoir le courage, non pas d'adopter des résolutions fourre-tout où chacun place son bagage idéologique, mais de mener une réflexion sur les actions concrètes qui peuvent effectivement contribuer au développement durable. C'est un enjeu essentiel de notre société et je suis convaincu que par le dialogue, et en y consacrant le temps qu'il faut, nous parviendrons dans cette Assemblée à formuler un certain nombre de propositions concrètes, et que la conscientisation des différents acteurs bruxellois commence à se faire sur l'importance du développement durable. Cette conscientisation doit être poursuivie. (*Applaudissements sur les bancs PRL-DFD.*)

**M. le Président.** — La parole est à Mme Fraiteur.

**Mme Béatrice Fraiteur.** — Monsieur le Président, Madame la ministre, chers collègues, la Commission interdépartementale du développement durable — CIDD — a initié dans le cadre de la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable, ce projet de plan. Ce plan, finalisé sous l'égide du secrétaire d'Etat fédéral à l'Energie, Olivier Deleuze, nécessitait, il est vrai, une étude et une analyse approfondies. Il est incomplet dans plusieurs domaines et comme nous avons pu le constater, il prend peu en compte les particularités d'une « ville-Région » comme la nôtre. L'avant-projet a été soumis à la conclusion populaire depuis le début du mois de février et jusqu'à ce jour, le 31 mars. Comme M. Cools l'a dit, cette consultation n'a manifestement pas été une réussite. Il était difficile de se procurer les documents et la publicité n'a sans doute pas été réalisée de manière suffisamment efficace. Il est vrai qu'il était quelque peu indigeste de lire plus de 116 pages qui n'étaient peut-être pas accessibles à tout citoyen. Je pense qu'il faut retenir qu'à l'occasion d'enquêtes publiques, il est important que les documents soient accessibles. Je suis consciente que ce n'est pas toujours facile à réaliser.

L'avant-projet a également été transmis officiellement pour avis au Conseil fédéral du Développement durable, à la Chambre, au Sénat, aux Communautés et aux Régions. C'est donc dans ce contexte que les commissions réunies de l'Environnement et de l'Economie, se sont penchées longuement sur cette question afin de proposer au Gouvernement une série de recommandations à insérer dans son avis pour la CIDD. La Commission ayant travaillé dans le cadre d'un consensus des partis démocratiques, avec l'intention sincère d'améliorer le texte soumis, j'ose espérer que le Gouvernement suivra les propositions que nous lui formulons aujourd'hui! Cependant, avant de mettre l'accent sur certains éléments, je voudrais formuler deux remarques, l'une quant à la forme et l'autre quant au fond.

Quant à la procédure, il me semble anormal que nous ayons dû prendre position avant de connaître l'avis de la population. Le véritable débat politique semble évidemment — et c'est ce que prévoit la loi — ne devoir intervenir qu'après que les résultats de la consultation populaire et les avis officiels auront été analysés par la CIDD et transmis en juin au Gouvernement, donc sur un projet de plan modifié sur la base desdits avis et consultations.

Par conséquent, aujourd'hui, notre Parlement ne peut qu'espérer que le Gouvernement régional prenne en compte

dans son avis nos recommandations, et que l'avis de notre Région soit repris par la CIDD dans le projet final!

Bref, beaucoup d'espoirs et peu de certitudes! Dès lors, je pense que si ces recommandations sont votées aujourd'hui par notre Assemblée, il faudra poursuivre le travail. Le Gouvernement régional devra suivre de près l'évolution globale de ce plan de développement durable.

(*Mme Magda de Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel*)

(*Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw op als voorzitter*)

Quant au fond, je soulignerai que des mesures urgentes doivent être adoptées si nous voulons éviter une perturbation du climat, pour nous ou pour les pays en voie de développement, si nous voulons léguer à nos enfants une terre habitable, si nous voulons que chacun puisse vivre tout simplement dans des conditions acceptables et humaines. En effet, il ne faut pas perdre de vue que la majorité des mesures adoptées aujourd'hui n'auront d'impacts concrets que dans plusieurs années.

Le concept de développement durable est né avec le rapport de la commission Brundtland qui a reçu des Nations unies la mission d'apporter une réponse à certains problèmes mondiaux tels que la pollution, le tarissement des ressources naturelles, la surpopulation, la famine, la pauvreté, etc. Une des conclusions fondamentales dudit rapport est qu'une réponse ne peut être apportée que si elle est formulée dans le cadre d'une vision globale prenant simultanément en compte la croissance économique, le progrès social et l'équilibre écologique.

L'avant-projet fait état d'une multitude de secteurs. Je citerai:

- une agriculture économiquement viable avec des aliments sûrs et une protection des paysages de la nature;
- une politique de la mobilité destinée à éviter les embouteillages, la pollution atmosphérique et leurs effets négatifs sur la santé;
- un développement de l'industrie et des technologies qui prenne en considération l'environnement et la santé;
- la prise en compte de l'exclusion sociale et de la pauvreté;
- l'égalité entre hommes et femmes;
- la participation des groupes sociaux à l'élaboration des politiques;

Mais le plan omet de relever les spécificités de notre Ville-Région, ainsi que je l'ai exposé. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité, à l'instar de plusieurs collègues d'autres groupes, apporter certaines précisions quant au contenu du projet de développement durable.

Nous souhaitons insister sur la nécessité de maintenir et privilégier le recours aux structures publiques, tout en développant des partenariats dans la mise en œuvre des politiques environnementales, notamment en ce qui concerne le traitement des eaux usées et la politique des déchets. Nous souhaitons que la population soit sensibilisée aux problèmes d'économie de l'eau.

Nous souhaitons l'organisation d'une concertation interrégionale et avec les communes pour la stimulation de méthodes alternatives de traitement des déchets, en particulier le compostage, la bio-méthanisation et la thermolyse, pour la construction

et l'exploitation de tout site de traitement, d'incinération ou d'enfouissement de déchets.

Il nous est aussi apparu important de reprendre dans les diverses recommandations des considérations spécifiques quant à la lutte contre le bruit généré par le trafic aérien et par le trafic ferroviaire. La mobilité est aussi un aspect important du développement durable.

Il convient de ne pas oublier le volet fiscal de toute réforme en profondeur visant à un développement durable. Dans cette optique, la taxation devient un outil favorisant le développement durable. Il est possible de sanctionner, par une taxation plus élevée, des comportements inadéquats dans le cadre d'un développement durable et, pourquoi pas, d'imaginer une taxation positive en octroyant subventions et subsides pour les comportements qui s'inscrivent dans le cadre dudit développement durable.

En matière de lutte contre la pauvreté, nous insistons sur l'importance de reprendre les recommandations élaborées dans le rapport sur la pauvreté. Nous sommes heureux que l'on ait précisé dans le texte des recommandations la nécessité de tenir compte des indicateurs annuels de l'évolution de la pauvreté.

Dans un autre domaine, nous nous réjouissons qu'il ait été décidé de demander la participation effective, la plus large et la plus ouverte possible, des villes belges au projet de l'OMS et des « Villes-santé ».

J'insiste aussi sur le fait que les commissions réunies ont décidé d'encourager les initiatives visant à développer la participation citoyenne en général.

En conclusion, pour que ces recommandations puissent porter leurs fruits, et pour éviter que la notion de développement durable ne devienne un sujet « touche à tout », oserais-je dire, un « melting pot », il conviendra de faire des choix politiques et de se fixer des délais. Sinon, tout cela, comme la consultation populaire, risque de se résumer à du vent, à de beaux mots pour se donner bonne conscience.

Pour être concrets, pour donner un sens à ce que nous allons voter aujourd'hui, il conviendrait que nous intégrions complètement le principe du développement durable dans nos prochaines discussions en Commission et ce, quel que soit le sujet voté. Qu'il s'agisse de projets ou de propositions d'ordonnance, nous devons toujours garder présent à l'esprit ce concept de développement durable. En effet, il ne faut pas que cela devienne l'affaire d'une commission, à un moment donné, dont on ne parle plus ensuite. (*Applaudissements sur les bancs PSC.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Carthé.

**Mme Michèle Carthé.** — Madame la Présidente, Madame la ministre, chers collègues, la mondialisation de l'économie et des communications, unilatérale et irresponsable, laisse tous pouvoirs au monde économique, aux transactions financières et aux multinationales (voir entre autres ce qui se passe aujourd'hui à Managua ...); il importe donc de trouver une réponse, une riposte mais surtout une méthode.

« Le développement durable est un modèle de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs besoins. »

Le développement durable a l'avantage de combiner trois aspects essentiels de tout projet politique progressiste : l'objectif de justice sociale, la prise en compte des limites de la croissance et l'impératif de gestion globale de la planète. Il s'agit notamment de promouvoir un partenariat social, l'engagement et la participation réelle de tous les groupes sociaux aux prises de

décisions relatives au développement et à l'environnement qui les concernent, en plaçant ainsi les besoins des enfants, des jeunes, des femmes et des hommes, actuels et à venir, au centre des préoccupations et des précautions politiques.

Le groupe socialiste souligne, par conséquent, toute l'importance de l'approche de développement durable qui signifie, face à la mondialisation non contrôlée de l'économie, le nécessaire réinvestissement de la politique dans les responsabilités sociales, économiques et environnementales. Le développement durable c'est aussi un apprentissage individuel et collectif à se développer de manière équilibrée, c'est le recours permanent au dialogue, à la concertation, à la négociation pour créer un consensus sur les équilibres à atteindre. C'est donc une méthode qui renforce le rôle de régulation des pouvoirs publics tout en assurant la planification des objectifs et des actions et le renforcement de la démocratie participative.

L'environnement n'est donc pas l'objectif unique du développement durable. Une politique environnementale définie sans tenir compte des possibilités sociales, économiques et/ou institutionnelles n'est pas durable. De même, une politique sociale, économique ou institutionnelle définie au mépris de ses impacts sur l'environnement provoque tôt ou tard une dette environnementale. Cela souligne tout l'intérêt que représente la réalisation d'un plan fédéral de développement durable.

Comme je l'ai souligné, cette approche doit résulter d'un processus de concertation et de négociation bien compris par l'ensemble des citoyens. Nous ne pouvons dès lors que regretter, comme d'autres, l'absence évidente d'accompagnement de cette enquête publique en termes d'information et de communication afin de rendre le concept de développement durable accessible à une majorité de la population.

Si le concept même de développement durable n'est pas simple à intégrer, comment assurer une consultation crédible sur base d'une brique d'une centaine de pages, sans aucun support explicatif permettant de traduire en langage « courant » les sujets abordés. Le risque d'échec est évident permettant ainsi de renforcer les positions des détracteurs de cette approche de développement durable qui préféreraient de loin laisser agir la mondialisation et la dérégulation.

Si cet effet de sensibilisation doit être assuré en priorité par le pouvoir politique et les pouvoirs publics, d'autres acteurs ont aussi leur rôle. Je ne peux que prendre comme exemple de sensibilisation, l'initiative prise par le Forum bruxellois contre la pauvreté et l'association pour la paix qui ont organisé le 22 mars dernier un forum-débat auquel étaient invités les chômeurs, minimexés, pensionnés, et d'autres, ... pour prendre position dans le cadre de l'enquête publique et répondre aux questions aussi fondamentales que « comment éliminer la pauvreté ?, quelle société voulons-nous ?, etc. ».

L'approche et l'intégration du concept de développement durable, comme alternative à l'explosion de la mondialisation mérite donc toute notre attention mais implique aussi une énorme responsabilité de la part des politiques afin d'assurer que cette démarche s'insère dans le débat politique et citoyen au sens large.

Il n'est donc pas à démontrer que cette première enquête publique devait impérativement être accompagnée d'un volet de sensibilisation et de communication mûrement réfléchi. Cela n'a pas vraiment été le cas au risque d'entraîner l'échec du volet concertation du processus par indifférence du citoyen qui n'y a pas été suffisamment préparé. Cela d'autant plus, comme l'a souligné Mme Gouzée, lors de son audition, que le temps nécessaire à l'appréciation du rapport fédéral a été escamoté.

En fait, il y a deux documents. Un rapport fédéral qui est le constat de la situation et qui a été diffusé fin 1999, d'une part, et, d'autre part, le projet de plan fédéral sur lequel il y a l'enquête.

Le temps d'analyse de ce rapport fédéral a été escamoté par le ministre fédéral compétent, ce que nous regrettons car le temps aurait permis une première étape de cette indispensable sensibilisation, préalable à une réelle compréhension des actions présentées dans le projet de plan.

Vu l'impact et le potentiel de l'approche de développement durable, il nous est donc apparu tout à fait positif que notre Assemblée s'inscrive dans cette démarche de réflexion et émette des recommandations au Gouvernement bruxellois appelé à transmettre sa position au Gouvernement fédéral. L'initiative n'a pas été facile à concrétiser, le champ des actions proposées étant vaste. Mais la volonté positive d'arriver à un réel consensus a finalement abouti aux recommandations présentées aujourd'hui en Assemblée plénière.

Comme je l'ai souligné au début de mon intervention, le développement durable est donc avant tout une démarche, une méthode de travail qui renforce les pouvoirs publics dans leur rôle de régulation socio-économique en assurant la planification et la programmation des objectifs et des actions. Démarche que la Région de Bruxelles-Capitale a précisément développée dès la première législature en favorisant la planification des objectifs de notre projet de ville, la concrétisation en étant la réalisation du Plan régional de développement et des autres plans qui en découlent. Nous ne pouvons donc que regretter que certains tentent aujourd'hui de restreindre la valeur de cette indispensable planification et tentent également d'en limiter les processus de concertation et de négociation avec les citoyens. C'est notamment ce que nous avons cru percevoir dans les réponses du secrétaire d'Etat Eric André, que ce soit lors du débat sur le PRAS II, lors de ses réponses à notre interpellation sur les procédures de concertation en matière d'urbanisme ou dans le contenu de son discours lors de l'installation de la CRD en février dernier.

Il était donc d'autant plus important de réaffirmer dans cette Assemblée non seulement les principes de base du développement durable, tels que la planification et la concertation, mais aussi leurs implications directes sur la politique bruxelloise.

Le groupe socialiste tient à souligner l'objectif fondamental du développement durable qui est de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale tout en favorisant le changement des modes de production et de consommation. Nous sommes donc particulièrement ravis que le travail difficile, mais mené dans un esprit positif et consensuel en commission, ait débouché sur les propositions de recommandations qui développent ces préoccupations dans les deux premiers chapitres des recommandations.

Je pensais que le ministre-président serait présent. Je m'adresse donc à la ministre, Mme Neyts.

Le Gouvernement bruxellois sera donc amené dans les tout prochains jours à prendre position sur l'avant-projet de plan fédéral sur le développement durable. Nous sommes persuadés que, animé par l'esprit de consensus qui le caractérise, le président du Gouvernement bruxellois sera particulièrement attentif à ce que la position de son Gouvernement s'inspire majoritairement des recommandations présentées par notre Assemblée.

Mais je m'en voudrais de clôturer ici mon intervention sur le développement durable sans souhaiter, avec force, que ce concept ne soit pas assimilé à un horizon qu'on n'atteint jamais, un sujet d'intervention pour de doux rêveurs. Comme l'a dit M. Cools, il faut agir de façon concrète. Il reviendra au groupe socialiste, avec d'autres je l'espère, d'y veiller. Mais il revient aussi au Gouvernement régional d'inscrire son action, tant par ses objectifs que par ses moyens et surtout par sa méthode, dans

cette perspective essentiellement humaniste de développement, revendiquée pour nos enfants et petits-enfants.

A ce propos, je me permettrai d'interpeller l'ensemble des mandataires politiques démocratiques de cette Assemblée en prenant un exemple bien concret et d'actualité, monsieur Cools.

Ainsi, est-on certain, en ce qui concerne la rénovation de l'îlot Stevin, que le Gouvernement prendra ses responsabilités dans le sens du développement durable, ou s'alignera-t-il sur la position « unanime » du Collège de la Ville de Bruxelles ?

Epiphénomène d'une certaine conception de la ville qui nie toute justice sociale en expulsant les habitants de leur cadre de vie pour livrer le quartier aux promoteurs. Il s'agit bien d'une rénovation/déportation à l'encontre de toute volonté d'écoute et de participation des habitants de l'îlot qui, eux, s'accrochent à la position, certes juridique, mais néanmoins solitaire, du secrétaire d'Etat Alain Hutchinson.

Qu'on se le dise, chers collègues, à la suite de cet exemple précis : plus de libéraux épris de véritable justice sociale, plus de socialistes cohérents avec leurs discours, tout comme davantage d'écologistes cohérents avec leurs discours, et des sociaux-chrétiens moins centristes, voilà qui donnerait enfin de solides garanties pour un réel débat démocratique et témoignerait d'un véritable souci de s'inscrire dans l'approche de développement durable. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Roelants du Vivier.

François Roelants du Vivier. — Madame la Présidente, chers collègues, je me réjouis aujourd'hui d'avoir pris l'initiative de proposer qu'au sein de ce Parlement ait lieu un débat sur l'avant-projet de plan fédéral pour un développement durable 2000-2003, afin de fournir à notre Gouvernement, sous forme de recommandations, un matériau utile pour l'avis qu'il doit rendre, dans les jours prochains, au Gouvernement fédéral.

Certains ont critiqué cette initiative, arguant du fait que nous n'étions pas tenus de débattre de la question, à l'inverse du Parlement fédéral, ou que, le sujet étant tellement vaste et englobant, nous risquions de nous embarquer dans la rédaction d'un catalogue sans fin.

En réalité, je suis particulièrement fier et heureux que sur ce plan, le Parlement bruxellois se distingue des autres parlements régionaux, et j'aurais été navré que la représentation populaire bruxelloise n'aborde pas un sujet soumis à l'enquête publique de tous les Bruxellois. Pour le reste, que nous ayons fait un peu vaste, j'en conviens. Eh bien ! le Gouvernement fera le tri et nul doute qu'il extraira la substantifique moelle de nos recommandations dans l'avis qu'il rendra prochainement.

Néanmoins, je voudrais m'étendre quelque peu sur le reproche qui a pu nous être fait par d'aucuns de toucher à tout, de nous emparer de sujets qui ne se rapporteraient pas au développement durable, d'outrepasser, en quelque sorte, nos compétences. Pour quelqu'un, qui, comme moi, pratique le concept du développement durable depuis des années, les choses paraissent évidentes, mais elles vont parfois mieux en les disant.

Il ne m'a dès lors pas paru inutile, chers collègues, de vous replonger quelques instants dans le rapport dit Brundtland, du nom de l'ancien Premier ministre de Norvège, rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, publié en 1987 — déjà ! — et qui a lancé, en le définissant, le terme de développement « soutenable » ou durable. Je rappelle, si besoin en était, la définition : « le développement soutenable, » comme disent les Canadiens, « c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures ».

Que dit le rapport Brundtland ? « Le développement durable — ou soutenable — n'est pas un état d'équilibre mais plutôt un processus de changement dans lequel l'exploitation des ressources, le choix des investissements, l'orientation du développement technique ainsi que le changement institutionnel sont déterminés en fonction des besoins tant actuels qu'à venir. Nous ne prétendons certainement pas qu'il s'agit là d'un processus simple : des choix douloureux s'imposent. En dernière analyse, le développement soutenable est bien une affaire de volonté politique. »

Le rapport poursuit : « Les objectifs du développement soutenable et la nature intégrée des défis qui existent posent des problèmes aux institutions nationales et internationales car celles-ci ont été créées à partir de préoccupations étroites et de problématiques fragmentaires. A la rapidité et à l'ampleur des changements, les gouvernements ont le plus souvent répondu en refusant de reconnaître qu'ils devaient eux-mêmes changer. Les défis sont à la fois marqués par l'interdépendance et l'intégration, et nécessitent des approches concertées et la participation effective des populations. »

Bref, le développement durable est un concept transversal qui nécessite une approche nouvelle et intégrée de matières jusque-là segmentées. Le drame, c'est que ce concept, depuis le rapport Brundtland, en passant par la Conférence de Rio en 1992 et ses suites, n'a jusqu'à aujourd'hui connu que peu de développements concrets.

Or, tout, à commencer par la menace, perceptible, d'un réchauffement global de l'atmosphère, doit nous inciter à agir. C'est pourquoi l'avant-projet de plan pour le développement durable dont la teneur a été rédigée par un certain nombre de spécialistes — nous en avons auditionné quelques-uns, avant que l'actuel Gouvernement soit entré en fonction — n'est pas un gadget, mais bien la base d'une nouvelle politique qui doit concerner tous les décideurs de la planète.

Il eut été opportun que le Gouvernement fédéral investisse davantage de moyens dans l'enquête publique, dans l'information, afin de susciter une mobilisation importante de la part de nos concitoyens, ce qui apparemment n'a pas été le cas.

Nos recommandations, même si elles peuvent être considérées comme une goutte d'eau dans l'océan, n'en participent pas moins à cet élan vers un monde mieux géré en fonction des générations futures. Je ne doute pas que notre Parlement appuie par un vote massif les conclusions auxquelles sont arrivées les commissions de l'Environnement et des Affaires économiques. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité et certains bancs ECOLO.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Pesztat.

**M. Yaron Pesztat.** — Madame la Présidente, je commencerai moi aussi par m'inquiéter ou me désoler des lacunes de l'enquête publique sur l'avant-projet de Plan fédéral pour le développement durable. Ce faisant, je rejoindrai mes collègues.

Cela étant, je voudrais attirer leur attention sur le fait que cette procédure de consultation est déterminée par un cadre légal, en l'occurrence une loi votée par le précédent gouvernement fédéral. Le secrétaire d'Etat Olivier Deleuze s'est contenté, si je puis dire, car il n'avait pas le choix, d'appliquer le cadre légal définissant les modalités pratiques d'organisation de l'enquête publique. Il est le premier, je pense, à déplorer d'avoir été nécessairement limité par le cadre légal tel qu'il avait été fixé, mais il n'avait pas d'autre possibilité. Il aurait fallu modifier la loi relative à la procédure d'enquête publique sur l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable, ce qui aurait entraîné un retard considérable, vous pouvez l'imaginer.

**Mme Michèle Carthé.** — Il aurait pu organiser un débat sur le rapport fédéral.

**M. Yaron Pesztat.** — C'est au précédent gouvernement qu'il faut imputer les travers que vous dénoncez très justement et qui sont liés à la mise en œuvre de l'enquête publique, et non au secrétaire d'Etat qui s'est contenté d'appliquer une loi qu'il n'a ni rédigée ni votée.

**Mme Michèle Carthé.** — Vous conviendrez tout de même qu'il a escamoté le débat sur le rapport fédéral qui, lui, était préalable au projet de plan.

**M. Yaron Pesztat.** — Nous avons entendu ce que vous avez dit précédemment, madame Carthé. Votre observation s'intègre parfaitement dans le cadre de mes propos. Je ne vois pas comment on aurait pu procéder autrement que conformément au cadre. Cette précision devait être donnée.

Pour le reste, j'ai dû constater moi aussi que, par exemple, l'absence d'un résumé synthétique, pédagogique, à destination du grand public, est tout à fait regrettable. Nombreux sont les participants à l'enquête publique, tant professionnels que non-professionnels, qui se sont plaints de l'absence d'un tel « résumé non technique », comme nous l'appelons dans le cadre de nos études d'incidence en Région bruxelloise. Mais même pour faire cela, il aurait fallu modifier le cadre légal. C'est la raison pour laquelle cela n'a pas été fait.

Quant à la méthode employée par la commission et sur laquelle plusieurs orateurs sont revenus avec force exemples, je voudrais tout de même dire, pour avoir participé activement aux travaux, que la commission unanime s'est mise d'accord sur une méthode de travail consistant à supprimer, parmi l'ensemble des amendements déposés, tous ceux ou la plupart d'entre ceux qui s'adressaient au Gouvernement régional bruxellois et non au gouvernement fédéral, étant entendu que, dans le cadre d'une proposition de recommandation formulée par notre Parlement au Gouvernement bruxellois pour que celui-ci l'intègre dans ses propres recommandations au gouvernement fédéral, il n'y avait pas lieu de s'étendre sur ce que chacun d'entre nous souhaitait voir mis en œuvre par le Gouvernement bruxellois : notre assemblée parlementaire dispose de tous les moyens possibles et imaginables pour s'adresser au Gouvernement régional.

Dans le même ordre d'idées, je suis désolé que Mme Fraiteur, dans son exposé, soit revenue à la charge avec l'ensemble des amendements que son groupe avait déposés, qui, d'une part, s'adressaient au gouvernement fédéral et n'ont donc pas été retenus, et qui, d'autre part, réexpliquaient ce qu'est le développement durable, version PSC, ou faisaient état de recommandations intéressantes, mais qui figuraient déjà dans le Plan fédéral de développement durable, amendements que nous avons donc décidé de supprimer.

Après avoir entendu plusieurs intervenants, je m'interroge sur la nécessité de trouver un consensus en commission sur un certain nombre d'éléments si chaque représentant des groupes politiques, revient, lors des exposés, sur les positions défendues en commission, refaisant ainsi le débat. Je n'en vois pas l'utilité puisque nous nous étions mis d'accord sur la méthode.

J'en viens au fond. Le groupe ECOLO votera favorablement cette proposition de recommandation, ce pour les cinq raisons suivantes.

1<sup>o</sup> Nous nous réjouissons qu'au sein de cette enceinte, nous souscrivions tous à la nécessité de mettre en œuvre un développement durable. Que je sache, jamais la Région bruxelloise ne s'était exprimée, dans un cadre légal, sur la nécessité de cette mise en œuvre à l'échelle nationale et par voie de conséquence à l'échelle régionale.

Nous reconnaissons également la nécessité de traduire les grandes orientations définies à Rio au niveau belge, via ce Plan fédéral de développement durable, ainsi que la nécessité d'un plan belge qui, au niveau fédéral, puisse chapeauter les politiques régionales en matière de développement durable, afin d'assurer leur cohérence.

Je citerai à titre d'exemple, la politique de la mobilité et notre volonté de la mettre en œuvre en améliorant l'offre de transports publics vers la Région bruxelloise. Cela ne peut se faire qu'en concertation avec les Régions et dans le cadre d'une politique cohérente définie au niveau fédéral.

D'où la nécessité d'un Plan fédéral qui assure la cohérence des plans régionaux.

2° Nous nous sommes mis d'accord sur le fait que :

Dans le cadre d'un Plan fédéral de développement durable, il ne fallait pas oublier l'ensemble des éléments ayant trait aux spécificités du développement durable au niveau d'une Région.

Nous avons tous relevé une lacune importante dans cet avant-projet de plan, à savoir l'absence de prise en compte du fait urbain dans ses spécificités, que ce soit en termes d'aménagement du territoire ou de lutte contre la pauvreté.

Nous avons introduit des amendements importants et avons fait des recommandations afin que cette dimension soit intégrée dans le Plan fédéral de développement durable, de même qu'en matière de lutte contre le bruit.

3° Nous avons tous relevé, de manière très pertinente, que si nous voulions éviter que ce plan ne vienne étoffer la liste déjà longue des bonnes intentions — traduites parfois en force de loi, mais qui ne connaissent jamais d'aboutissement — il fallait absolument accompagner cet avant-projet de plan d'objectifs chiffrés, ainsi que d'un planning de réalisation de ces objectifs; ce qui fait régulièrement défaut dans cet avant-projet.

4° A la faveur d'un vote que je suppose quasiment unanime au sein du Parlement bruxellois tout à l'heure, nous allons pour la première fois consacrer les grands principes du développement durable, tels que le principe de précaution — que nous évoquions récemment lors d'un débat relatif aux antennes GSM dans cette enceinte même — ou le principe de participation — sur lequel nous sommes revenus à plusieurs reprises déjà, mais qui, comme l'a justement relevé Mme Carthé, se trouve peut-être inscrit noir sur blanc comme l'une des exigences du Plan fédéral de développement durable, mais en Région bruxelloise, dans le cadre des enquêtes publiques sur le projet de PRAS, par exemple, nous n'avons pas toujours mis en œuvre les principes que nous cautionnons aujourd'hui dans le cadre d'un Plan fédéral de développement durable.

Ce faisant, nous consacrons également un certain nombre de moyens qui permettent de mettre en œuvre et d'atteindre les objectifs que se fixe le développement durable, comme par exemple, l'internalisation des coûts sociaux et environnementaux des activités économiques.

Il me paraît tout à fait important et intéressant qu'en souscrivant à ce plan, nous adhérons aussi à ses grands principes et aux moyens et méthodes permettant d'atteindre les objectifs fixés.

5° Nous reconnaissons également que le développement durable ne se limite pas aux questions environnementales, comme on l'a trop souvent fait par le passé, en ce compris en Région bruxelloise, même si, dans ce domaine, nous avons été des précurseurs, en traduisant en droit environnemental bruxellois toutes les directives européennes. Mais jusqu'à présent, nous avons limité cette traduction aux questions environnementales, voire aux questions de mobilité.

A la faveur de cette proposition de recommandations, nous nous mettons tous d'accord pour l'étendre à tous les domaines de l'activité humaine, en ce compris l'enseignement, la culture et l'emploi.

Il y a là une véritable petite révolution dans le discours, sinon dans les faits. Et nous nous montrerons bien sûr vigilants pour que ce discours trouve une traduction réelle dans les actes politiques à venir.

Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie pour votre attention. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Gatz.

**De heer Sven Gatz.** — Mevrouw de Voorzitter, ik zal een beknopte algemene uiteenzetting houden, niet zozeer over de aanbevelingen zelf, maar over de gevolgde werkwijze.

Ik heb de aanbevelingen gelezen en, hoewel ik niet in de beste positie ben om ze te beoordelen, vind ik ze degelijk tot zelfs zeer degelijk.

Ik kan uiteraard alleen maar toejuichen dat de federale regering een plan voor duurzame ontwikkeling wil realiseren. Zo'n plan heeft echter betrekking op materies die zowel tot de federale als de gewestelijke bevoegdheden behoren. Ik betreur evenwel dat de federale regering een procedure volgt die, of ze nu wettelijk is of niet — dat kan mij politiek niet veel schelen —, voorbijgaat aan de bevoegdheden van de Gewesten.

Men zegt wel dat er een aantal contacten geweest zijn, maar voor mij is dat onvoldoende. Ik ben de mening toegedaan dat wij enkel tot een duurzaam ontwikkelingsplan kunnen komen — in die zin juich ik het standpunt toe dat het Brusselse Parlement heeft ingenomen —, indien de federale regering de institutionele realiteit van dit land erkent.

Dat is voor mij ook een element van duurzame ontwikkeling.

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Huytebroeck.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Madame la Présidente, je ne comptais pas intervenir puisque M. Pesztat a développé le fond de la recommandation, mais l'intervention de M. Cools a provoqué chez moi le besoin de réagir.

Mon intervention sera assez brève mais je voudrais tout de même remettre les pendules à l'heure au sujet de l'organisation de nos travaux. Je crois d'ailleurs que mon collègue M. Roelants sera d'accord avec moi.

A partir d'auditions, tous les groupes se sont accordés sur la nécessité d'adresser une recommandation parlementaire à notre Gouvernement pour qu'il en tienne compte dans l'avis qu'il doit rendre au Gouvernement fédéral sur l'avant-projet du plan de développement durable. C'est d'ailleurs une première puisqu'aucune autre Assemblée n'a fait ce travail. C'est donc tout ensemble que nous avons décidé de ne pas faire de recommandation sur la politique de notre Gouvernement. Il s'agit pour nous d'un autre débat — nous l'avons clairement choisi et exprimé — qui peut avoir lieu à un autre moment. De plus, si nous le faisons, cela risquait de créer la confusion et ouvrirait toutes les portes à toutes sortes de recommandations vis-à-vis de la politique menée par notre Gouvernement.

Donc, oui, il y a eu au départ une recommandation des deux présidents, présentées clairement comme texte martyr pour nous permettre de démarrer sur une base. Toutefois, rapidement, d'autres groupes dont le PS et le PSC y sont superposés leur texte et certains membres du FDF ont déposé leurs amendements.



Je précise qu'il n'y a pas eu d'amendement écrit ni de texte superposé de la part du groupe libéral.

Oui, il y a eu de longues discussions avec l'objectif d'un consensus, et quelques règles, que nous avons discutées ensemble, qui étaient les suivantes: nous adresser prioritairement au gouvernement fédéral; ne pas réaliser un catalogue, tout en élargissant au maximum le champ de la recommandation; éviter que les uns et les autres y intègrent leur programme politique.

Jusqu'à la dernière réunion de commission, grâce aux efforts des uns et des autres, nous y sommes arrivés, même si, monsieur Cools, le membre de votre groupe est sorti au moment stratégique, lorsque nous avons abordé la participation citoyenne et, plus précisément, une proposition du PSC visant à intégrer une phrase sur l'extension du droit de vote. C'est le président lui-même qui a obtenu le consensus sur la phrase: «Le Conseil régional demande que les droits et devoirs électoraux soient attribués à tous les citoyens», — phrase que tous les membres ont acceptée mais qui semble avoir posé de gros problèmes parmi les libéraux, au moment du vote du rapport de la recommandation. Voilà pour la procédure.

Je m'en voudrais de rester sur une note négative parce que je crois sincèrement que les commissions ont réalisé un bon travail qui nous permet aujourd'hui d'être la seule Assemblée parlementaire à adopter une recommandation sur une matière fondamentale pour les générations futures.

Oui, l'avant-projet fédéral a probablement oublié certains thèmes. Il n'était pas assez lisible, il fallait plus de moyens. Notre recommandation est sans doute trop vaste mais nous sommes tous accordés pour dire que ce texte n'est qu'une pierre dans la construction d'une planète plus viable et plus juste.

Pour terminer, je suis particulièrement heureuse d'entendre aujourd'hui une organisation syndicale comme la FGTB — même si son avis est très dur, mais juste sur plusieurs points — se prononcer sur une problématique globale comme le développement durable. C'est d'ailleurs, dans le chef de la FGTB, l'aboutissement d'une longue démarche de formations et de débats au sein même de l'organisation syndicale. Cet avant-projet aura déjà au moins provoqué cette prise de position. Je reste persuadée qu'il représente aujourd'hui, même imparfait, un point de départ pour d'autres réflexions mais surtout pour des réalisations concrètes, y compris au niveau régional. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

**Mme la Présidente.** — La discussion générale est close.

De algemene bespreking is gesloten.

*Discussion des tirets des considérants  
et des points du dispositif*

*Bespreking van de streepjes van de consideransen  
en van de punten van het bepalend gedeelte*

**Mme la Présidente.** — Nous passons à la discussion des tirets des considérants et des points du dispositif de la proposition de recommandations sur la base du texte adopté par la Commission.

Wij gaan over tot de bespreking van de streepjes van de consideransen en van de punten van het bepalend gedeelte van het voorstel van aanbevelingen op basis van de door de Commissie aangenomen tekst.

Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale,

— ayant pris connaissance de l'avant-projet de plan fédéral pour un développement durable 2000-2003, élaboré par la Commission interdépartementale du développement durable (CIDD);

— affirmant l'importance qu'il y a à élaborer un projet de développement durable visant à atteindre à la fois des objectifs de dignité, de justice sociale et de qualité de l'environnement, souscrivant d'autant plus à cette préoccupation qu'elle procède de l'approche de développement intégré tel que soutenu dans les objectifs du Plan régional de développement (PRD), projet de ville et de vie pour tous les citoyens;

De Brusselse Hoofdstedelijke Raad,

— kennis genomen hebbend van het voorontwerp van federaal plan inzake duurzame ontwikkeling 2000-2003 opgesteld door de Interdepartementale Commissie Duurzame Ontwikkeling (ICDO);

— bevestigend dat het van belang is een ontwerp van duurzame ontwikkeling op te stellen, waarbij wordt gestreefd naar waardigheid, sociale rechtvaardigheid en kwaliteit van de leefomgeving te meer daar dit streven uitgaat van het concept van geïntegreerde ontwikkeling zoals vervat in de doelstellingen van het gewestelijk ontwikkelingsplan (GewOP), een stads- en levensproject voor alle burgers;

— Adopté.

Aangenomen.

— considérant la nécessaire complémentarité des actions et politiques menées au niveaux fédéral, régional et local dans la perspective du développement durable et rappelant qu'outre le PRD, il existe en Région bruxelloise des plans qui définissent de grandes orientations politiques au niveau régional ou communal et ce dans les domaines les plus divers;

— gezien de noodzakelijke complementariteit tussen de acties en het beleid die op federaal, gewestelijk en lokaal vlak gevoerd worden met het oog op de duurzame ontwikkeling en eraan herinnerend dat er in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, naast het GewOP, plannen bestaan die ook belangrijke beleidskeuzes op gewestelijk of gemeentelijk vlak omschrijven in de meest uiteenlopende domeinen;

— Adopté.

Aangenomen.

— désirant apporter sa contribution à l'effort fédéral par des propositions concrètes s'inscrivant dans le contexte de la Région de Bruxelles-Capitale, Ville-Région confrontée à des problématiques spécifiques liées au développement et à la gestion de grands pôles urbains;

— wensend zijn bijdrage te leveren tot de federale inspanning inzake duurzame ontwikkeling door middel van concrete voorstellen in het kader van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, een stadsgewest dat af te rekenen heeft met specifieke problemen inzake ontwikkeling en beheer van grote stadsgehelen;

— Adopté.

Aangenomen.

— considérant que l'avant-projet de plan fédéral pour un développement durable est un document de référence qui poursuit une politique intégrée nécessitant une vision globale et à long terme du développement durable; soulignant l'importance d'une analyse plus approfondie de certains problèmes et de la clarification des mesures préconisées par le choix de priorités et une programmation dans le temps;

— overwegende dat het voorontwerp van federaal plan inzake duurzame ontwikkeling een basisdocument is dat een geïntegreerd beleid beoogt met een allesomvattende visie op lange termijn inzake de duurzame ontwikkeling; wijst erop dat het van belang is dat bepaalde problemen grondiger onderzocht worden en dat er duidelijkheid komt omtrent de maatregelen door de keuze van de prioriteiten en een tijdschema;

— Adopté.

Aangenomen.

— considérant la nécessité de répondre aux besoins des Bruxellois en matière de développement durable, plus particulièrement ceux des plus démunis et des plus faibles, nombreux en milieu urbain, avec un intérêt particulier à la politique de réduction des nuisances dues au bruit, de la congestion automobile, de la pollution atmosphérique et de leur impact sur la santé, ainsi que de la politique d'utilisation rationnelle de l'énergie;

— gezien de noodzaak om tegemoet te komen aan de noden van de Brusselaars inzake duurzame ontwikkeling, in het bijzonder die van de kansarmen en de zwaksten die talrijk zijn in een stad, met bijzondere aandacht voor de geluidshinder, de congestie van het verkeer, de luchtvervuiling en de gevolgen ervan voor de gezondheid, en het beleid inzake rationeel energiegebruik;

— Adopté.

Aangenomen.

— regrettant que le plan n'aborde pas la question du bruit dont on sait qu'il constitue l'une des causes de désertion de la Région bruxelloise par ses habitants;

— betreurend dat het vraagstuk van het lawaai waarvan bekend is dat het een van oorzaken is van de stadsvlucht in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest niet aan bod komt in het plan;

— Adopté.

Aangenomen.

— regrettant que le plan n'aborde pas la problématique du développement aéro-portuaire;

— betreurend dat het probleem van de ontwikkeling van de luchthaven niet aan bod komt in het plan;

— Adopté.

Aangenomen.

recommande au Gouvernement bruxellois d'intégrer dans l'avis qu'il formulera sur l'avant-projet de plan fédéral pour un développement durable, les demandes suivantes :

beveelt de Brusselse Hoofdstedelijke Regering aan om in haar advies dat zij over het voorontwerp van federaal plan inzake duurzame ontwikkeling zal uitbrengen, de volgende verzoeken op te nemen :

### **I. En matière de production-consommation responsable**

— constate que l'avant-projet se limite à aborder la consommation finale, à savoir celle des ménages et celles des administrations publiques et que rien n'est dit sur la consommation industrielle et celle du secteur tertiaire; l'IBGE a développé un concept d'entreprise éco-dynamique qui pourrait servir de modèle à l'ensemble du pays et figurer dans le plan comme modèle à promouvoir;

### **I. Inzake verantwoorde consumptiepatronen en productiewijzen**

— stelt vast dat het voorontwerp van plan beperkt blijft tot de eindconsumptie, te weten die van de gezinnen en van de openbare besturen. Er wordt niets gezegd over de industriële consumptie en die van de tertiaire sector. Het BIM heeft een ecodynamisch bedrijfsconcept ontwikkeld dat als model kan dienen voor heel het land en in het plan als voorbeeld kan worden gesteld;

— Adopté.

Aangenomen.

### **II. En matière de lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et en matière d'emploi**

— demande que l'intégration dans ce chapitre de la problématique des contrats de sécurité et des maisons de justice n'induisse pas un lien entre état de pauvreté et criminalité;

— souhaite que soient prises en considération les recommandations adoptées par l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune dans le cadre des débats (en principe annuels) relatifs aux rapports sur l'état de la pauvreté, et notamment les recommandations concernant les missions des CPAS et l'élaboration d'indicateurs annuels, l'accès aux soins de santé, le logement, l'emploi et la formation, la fourniture minimale d'énergie et d'eau;

— souhaite que ce projet intègre la nécessaire revitalisation des quartiers urbains en difficulté par une approche intégrée et participative d'actions sociales et de santé, urbanistiques, économiques et environnementales qui visent à prévenir la paupérisation et la dualisation de la ville;

— regrette les imprécisions de certaines intentions notamment en ce qui concerne les ALE; le Conseil tient à souligner en revanche l'importance des dispositifs d'insertion socio-professionnelle et le rôle essentiel du secteur public et non marchand en la matière; le Conseil souligne également l'importance du principe de solidarité dans le cadre du développement de politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion; il rappelle que l'octroi d'un minimum de moyens d'existence doit continuer à s'exercer sur le plan national;

— demande que soit accordée une attention particulière à l'accès et à la qualité de l'enseignement et de la formation des jeunes issus des milieux défavorisés pour lesquels l'enseignement obligatoire est une chance unique d'épanouissement et de promotion sociale; souhaite que soient prises des initiatives spécifiques afin d'assurer l'égalité des chances entre les citoyens, celle-ci impliquant notamment d'accorder une attention soutenue à la formation professionnelle et en particulier à celle dispensée dans les milieux les plus défavorisés;

— demande qu'en matière d'emploi, l'accent soit porté sur la nécessité d'offrir aux travailleurs de réels emplois en leur permettant de sortir du chômage, de favoriser la qualité de vie par une meilleure répartition du temps de travail tout en veillant à éviter les discriminations à l'embauche et à favoriser la simplification des procédures;

— demande d'évaluer les initiatives prises en matière d'accès au marché de l'emploi et à la formation, plus particulièrement en ce qui concerne les jeunes; c'est à ces jeunes en particulier que les clauses sociales dans les marchés publics doivent bénéficier en priorité;

— demande de créer un outil permettant le financement du développement du secteur de l'économie sociale dans les Régions;

— demande d'assurer la bonne information des mesures prises à l'initiative des autorités publiques tant à l'égard des populations directement concernées qu'à celui des travailleurs sociaux et autres intermédiaires publics et privés susceptibles d'aider la population dans la reconnaissance de ses droits et de simplifier les réglementations et procédures administratives y afférant;

— demande de développer la coopération avec les Régions et la collaboration entre celles-ci afin de réaliser les objectifs intermédiaires de réduction progressive de la pauvreté indiqués dans le projet de plan et le soutien du développement régional des services de médiation de dettes;

— demande de développer la capacité des individus, particulièrement les plus démunis, à s'autodéterminer et à définir eux-mêmes leurs propres besoins; ainsi, il faudrait que l'exercice concret de la citoyenneté que constituent les concertations nationales, régionales et locales, notamment sur la pauvreté, l'exclusion sociale et le développement durable soit organisé de manière à atteindre ces publics spécifiques par des outils de communication et d'information appropriés;

## II. Inzake armoede, sociale uitsluiting en werkgelegenheid

— vraagt dat het opnemen van de problematiek van de veiligheidscontracten en de justitiehuisen in dit hoofdstuk er niet toe leidt dat er een verband gelegd wordt tussen de armoede en de criminaliteit;

— wenst dat rekening gehouden wordt met de aanbevelingen van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie in het kader van de (in principe jaarlijkse) besprekingen van de verslagen over de armoede, in het bijzonder met de aanbevelingen inzake de opdrachten van de OCMW's, het opstellen van jaarlijkse indicatoren, de toegang tot de gezondheidszorg, de huisvesting, de werkgelegenheid en de opleiding, de minimumlevering van energie en water;

— wenst dat in dit ontwerp aandacht besteed wordt aan de noodzakelijke heropleving van de probleemwijken, door middel van een geïntegreerde aanpak met inspraak bestaande uit sociale, stedenbouwkundige, economische, gezondheids- en milieumaatregelen die de verpaupering en de tweedeling van de stad moeten voorkomen;

— betreurt de onduidelijkheid van bepaalde bedoelingen, bijvoorbeeld inzake de PWA's. De Raad ondersteunt daarentegen het belang van de maatregelen voor socio-professionele inschakeling en de essentiële rol van de openbare en non-profitsector op dit vlak. De Raad ondersteunt ook het belang van het principe van de solidariteit in het kader van het uitstippen van het beleid inzake de strijd tegen de armoede en de uitsluiting. Hij herinnert eraan dat de toekenning van een bestaansminimum op nationaal vlak behouden moet blijven;

— vraagt dat bijzondere aandacht besteed wordt aan de toegang tot het onderwijs en de opleiding, en de kwaliteit ervan, van jongeren uit een kansarme omgeving voor wie de leerplicht een unieke kans biedt op ontplooiing en sociale promotie. Hij wenst dat er specifieke initiatieven genomen worden met het oog op de gelijkheid van kansen tussen de burgers, wat onder andere impliceert dat er voortdurend aandacht besteed wordt aan de beroepsopleiding, en in het bijzonder in de meest achtergestelde milieus;

— vraagt dat inzake werkgelegenheid de nadruk wordt gelegd op de noodzaak om de werknemers echte banen te verschaffen om aan de werkloosheid te ontsnappen, de kwaliteit van het leven te bevorderen door een betere verdeling van de werktijd en door de discriminatie te vermijden bij de aanwerving en de vereenvoudiging van de procedures te bewerkstelligen;

— vraagt een evaluatie te maken van de initiatieven inzake de toegang tot de arbeidsmarkt en de opleiding, in het bijzonder voor de jongeren. Die jongeren moeten het eerst in aanmerking komen voor sociale clausules in de overheidsopdrachten;

— vraagt om een instrument om de ontwikkeling van de sector van de sociale economie in de gewesten te financieren;

— vraagt dat er goede informatie over de maatregelen van de overheid verstrekt wordt zowel aan de rechtstreeks betrokken bevolkingsgroepen als aan de maatschappelijke werkers en andere openbare en privé-tussenpersonen die de bevolking kunnen helpen bij de erkenning van haar rechten en om de administratieve regels en procedures te vereenvoudigen;

— vraagt de samenwerking met en tussen de Gewesten te ontwikkelen om de intermediaire doelstellingen in verband met de geleidelijke vermindering van de armoede te bereiken zoals die in het ontwerp van plan vermeld zijn, en te zorgen voor de ondersteuning van de gewestelijke ontwikkeling van diensten voor schuldbemiddeling;

— vraagt om het vermogen van de mensen, in het bijzonder van de kansarmen, te verbeteren om eigen keuzes te maken en zelf hun noden te bepalen. Zo zou de concrete uitoefening van het burgerschap via het nationale, gewestelijke en lokale overleg over de armoede, de sociale uitsluiting en de duurzame ontwikkeling, zo georganiseerd moeten worden dat de specifieke doelgroepen bereikt worden met aangepaste communicatie- en informatiemiddelen;

— Adopté.

Aangenomen.

## III. En matière environnementale

— se réjouit de ce que le plan fédéral de développement durable mette l'accent, d'une part, sur la nécessité d'un accès optimal à l'information pour le citoyen et d'autre part sur une meilleure coordination entre les niveaux de pouvoirs concernés par la politique environnementale;

— insiste sur la nécessité de maintenir et de privilégier le recours aux structures publiques tout en développant des partenariats dans la mise en œuvre des politiques environnementales. Il s'agit notamment de la lutte contre les inondations, du traitement des eaux usées, de la politique des déchets et de la propreté publique en général;

— demande de mettre sur pied une concertation et une évaluation régulières entre l'Etat fédéral et les Régions quant à la fixation des normes de produits, qui doit s'inscrire dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de gestion des déchets efficiente et qui doit s'inscrire dans le cadre de la philosophie d'un développement durable;

— recommande à tous les niveaux de pouvoir l'amélioration de l'évaluation et de l'information régulière de la population quant à l'évolution de la qualité de l'air et des effets éventuels d'installations pouvant aggraver la pollution;

— demande de développer une politique de sensibilisation aux économies d'eau en veillant à une tarification solidaire qui tienne compte des besoins indispensables, notamment pour les

familles défavorisées; dans cette optique le Conseil souligne l'utilité du «Fonds social» de l'Intercommunale bruxelloise pour la distribution des eaux (IBDE).

— demande l'organisation d'une concertation interrégionale et avec les communes pour la stimulation de méthodes alternatives de traitement des déchets, en particulier le compostage, la biométhanisation et la thermolyse et pour la construction et l'exploitation de tout site de traitement, d'incinération ou d'enfouissement de déchets;

### III. Inzake milieu

— verheugt er zich over dat het federaal plan inzake duurzame ontwikkeling enerzijds de nadruk legt op de noodzaak van een optimale toegang tot de informatie van de burger, en anderzijds op een betere coördinatie tussen de gezagsniveaus die betrokken zijn bij het milieubeleid;

— dringt erop aan om gebruik te blijven maken van de overheidsstructuren en partnerschappen op te zetten bij het uitvoeren van het milieubeleid. Het gaat onder andere om de strijd tegen de overstromingen, de zuivering van afvalwater, het beleid inzake afval, en openbare netheid in het algemeen;

— vraagt dat de federale Staat en de Gewesten regelmatig overleg plegen en een evaluatie maken over de vaststelling van de productnormen in het kader van de toepassing van een efficiënt beleid inzake beheer van afvalstoffen dat moet passen in het kader van duurzame ontwikkeling;

— beveelt een betere evaluatie en regelmatige voorlichting van de bevolking op alle gezagsniveaus aan over de evolutie van de kwaliteit van de lucht en de eventuele gevolgen van installaties die de verontreiniging kunnen verergeren;

— vraagt een beleid op te zetten om de bevolking bewust te maken van rationeel watergebruik door solidaire tarieven te hanteren die rekening houden met de basisbehoeften, in het bijzonder van kansarme gezinnen. De Raad onderstreept in dit verband het nut van het «sociaal fonds» van de Brussels Intercommunale voor Waterdistributie (BIWD);

— vraagt dat er tussen de gewesten en met de gemeenten overleg gepleegd wordt om alternatieve methodes te ontwikkelen voor de verwerking van afvalstoffen, in het bijzonder het composteren, de biogasverwerking en de thermolyse, en voor de bouw en exploitatie van elke installatie voor het verwerken, verbranden of begraven van afval;

— Adopté.

Aangenomen.

### IV. En matière de nuisances dues au bruit

— demande que soient prises en compte dans le plan fédéral pour un développement durable 2000-2003 les résolutions votées par le Parlement bruxellois dans lesquelles il demande au Gouvernement fédéral de prendre des mesures en ce qui concerne les problèmes de nuisances sonores et de sécurité dus au trafic aérien survolant les zones densément peuplées;

— insiste sur la nécessité de prendre des mesures en ce qui concerne la problématique des vols de nuit au niveau européen qui tiennent compte tant des enjeux économiques et d'emploi que de santé publique et de qualité de vie. A ce sujet, le Conseil demande que la question soit envisagée tant en ce qui concerne

les riverains que les travailleurs des entreprises qui exercent un travail nocturne;

— demande la conclusion d'un accord de coopération relatif à l'aéroport de Bruxelles-National entre le Gouvernement fédéral et les Gouvernements de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Région flamande afin de coordonner les politiques de réduction des nuisances sonores et de sécurité des populations survolées, en particulier sur base des objectifs contenus dans l'arrêt du Gouvernement du 27 mai 1999 relatif à la lutte contre le bruit généré par le trafic aérien;

— demande un engagement du gouvernement fédéral à fixer, dans les douze mois, en collaboration avec les Régions, des objectifs de réduction du bruit à respecter par les chemins de fer pour les populations riveraines, notamment en finançant des travaux d'isolation acoustique tant le long des voies que chez les particuliers;

### IV. Inzake geluidshinder

— vraagt dat in het plan voor duurzame ontwikkeling rekening gehouden wordt met de resoluties van het Brussels Hoofdstedelijk Parlement, waarin de federale regering gevraagd wordt maatregelen te nemen tegen de geluidshinder en ter beveiliging van de dichtbevolkte gebieden in de vliegroutes;

— dringt erop aan dat er op Europees vlak maatregelen worden genomen om het probleem van nachtvluchten aan te pakken rekening houdend met de economische belangen en de werkgelegenheid, de volksgezondheid en de kwaliteit van het leven. In dit verband vraagt de Raad dat de kwestie wordt bekeken uit het oogpunt van de omwonenden en van de werknemers van de bedrijven die 's nachts werken;

— vraagt een samenwerkingsakkoord te sluiten in verband met de luchthaven van Brussel-Nationaal tussen de federale regering en de Brusselse Hoofdstedelijke en de Vlaamse regeringen, om het beleid ter vermindering van de geluidsoverlast en ter beveiliging van de bevolking in gebieden waar vliegtuigen overvliegen, te coördineren, in het bijzonder op grond van de doelstellingen vervat in het besluit van de Regering van 27 mei 1999 betreffende de bestijding van geluidshinder voortgebracht door het luchtverkeer;

— vraagt de federale regering zich ertoe te verbinden om binnen twaalf maanden in samenwerking met de Gewesten, eisen aan de spoorwegmaatschappij te stellen op het vlak van de vermindering van de geluidshinder voor de omwonenden, door onder andere de isolatiewerken langs de wegen en bij de particulieren te financieren;

— Adopté.

Aangenomen.

### V. En matière de transports et de mobilité

— souligne le fait que la réussite des objectifs en cette matière suppose que des efforts importants soient accomplis à court terme et qu'une priorité absolue soit accordée aux transports publics collectifs tant pour les investissements à consentir que pour les politiques à mener au quotidien;

— insiste sur la nécessité d'envisager le problème de la mobilité dans le cadre du développement urbain et des problèmes spécifiques qu'il engendre;

— demande que la politique de mobilité soit prise en considération dans ses relations avec l'aménagement du territoire et fasse l'objet d'une concertation entre Régions;

— insiste sur la nécessité qu'il y a à maintenir un service public intégral en matière de transports publics collectifs, seul garant d'une offre de qualité accessible à tous et aux plus démunis en particulier, et demande à cet égard que la question de l'octroi de tarifs préférentiels à certaines catégories d'usagers soit concrétisée;

— demande la mise en place de mesures visant à l'amélioration de la qualité des transports en commun sur base des critères de fréquence et de rapidité;

— demande le développement de réseaux cyclables transrégionaux afin de stimuler ce mode de transport et de la sécuriser;

— souhaite que tout soit mis en œuvre pour privilégier le recours aux transports favorables à l'environnement tels que le rail et la navigation intérieure; à ce sujet, il encourage vivement les efforts qui seront faits dans le cadre du développement du port de Bruxelles;

— demande une réforme en profondeur, en concertation avec les Régions, de la fiscalité automobile, sur base des principes déterminés dans le rapport «fiscalité automobile» tel qu'adopté par la conférence interministérielle de l'environnement, et en particulier:

- l'adaptation des taxes automobiles aux performances environnementales des véhicules;

- la révision des coûts et taxes liés à l'utilisation des véhicules en vue de favoriser, d'une part, le recours à des carburants propres et, d'autre part, inciter à l'utilisation des transports publics, notamment pour que les entreprises développent des stratégies de déplacement privilégiant le recours aux transports en commun au détriment des véhicules de société;

- l'adoption de mesures volontaristes en matière de mobilité pour les administrations fédérales et les organismes qui en dépendent, prévoyant notamment l'élaboration obligatoire dans les deux ans d'un plan de mobilité d'entreprise;

— relève qu'il faut trouver une solution à l'augmentation du trafic de marchandises due à la politique dite du «just in time» et du développement des stocks roulants;

— souligne l'importance d'une concertation interrégionale en vue de l'organisation des déplacements des poids lourds plus respectueuse des spécificités urbaines;

## V. Inzake vervoer en mobiliteit

— wijst erop dat er om de doelstellingen terzake te bereiken aanzienlijke inspanningen moeten worden geleverd op korte termijn en dat absolute voorrang moet worden verleend aan het openbaar vervoer zowel voor de investeringen als voor het dagelijks beleid;

— dringt erop aan dat het mobiliteitsprobleem wordt bekeken in het kader van de stadsontwikkeling en de daarmee gepaard gaande specifieke problemen;

— vraagt dat rekening gehouden wordt met het verband tussen het mobiliteitsbeleid en de ruimtelijke ordening en dat over het mobiliteitsbeleid overleg wordt gepleegd tussen de Gewesten;

— dringt erop aan om een volledige openbare dienst voor openbaar vervoer in stad te houden die als enige instaat voor een

degelijk aanbod voor allen en voor de kansarmen in het bijzonder en vraagt in dit verband dat er werk wordt gemaakt van voorkeurtarieven voor bepaalde categorieën van gebruikers;

— vraagt dat er maatregelen genomen worden om de kwaliteit van het openbaar vervoer te verbeteren op grond van criteria van frequentie en snelheid;

— vraagt dat er voor intergewestelijke fietsnetwerken gezorgd wordt zodat deze vervoerwijze aangemoedigd wordt en veiliger wordt;

— wenst dat alles in het werk gesteld wordt om het gebruik van milieuvriendelijke vervoerwijzen, zoals het spoor en de binnenscheepvaart, aan te moedigen. In dat verband steunt hij met overtuiging de inspanningen die voor de ontwikkeling van de haven van Brussel gedaan zullen worden;

— vraagt een grondige hervorming, in overleg met de Gewesten, van de autobelasting, uitgaande van de principes gesteld in het verslag «autofiscaliteit» aangenomen door de interministeriële conferentie voor leefmilieu, in het bijzonder:

- de aanpassing van de verkeersbelasting aan de milieu-prestaties van de voertuigen;

- de herziening van de kosten en de belastingen verbonden aan het gebruik van de voertuigen om het gebruik van schone brandstoffen en van het openbaar vervoer te bevorderen onder meer opdat de bedrijven vervoerplannen zouden opstellen waarin het gebruik van het openbaar vervoer wordt aangemoedigd ten nadele van het gebruik van eigen voertuigen;

- de goedkeuring van slagkrachtige maatregelen inzake mobiliteit ten aanzien van de federale overheidsdiensten en de instellingen die eronder ressorteren, zoals de verplichting om binnen twee jaar een bedrijfsvervoerplan op te stellen;

— wijst erop dat er een oplossing moet worden gevonden voor de toename van het goederenvervoer als gevolg van het zogeheten «just in time» beleid en de ontwikkeling van rollende stocks;

— wijst op het belang van overleg tussen de Gewesten met het oog op een regeling voor het vrachtvervoer waarbij meer rekening gehouden wordt met de stadskenmerken;

— Adopté.

Aangenomen.

## VI. En matière de politique de la santé

— demande d'accentuer en milieu urbain, plus particulièrement touché par les différentes pollutions ayant un effet cumulatif, les techniques de prévention, de détection et de soin des maladies liées aux problèmes de pollution et d'accorder une attention particulière aux risques sanitaires des entreprises de type polluant installées ou qui voudraient s'installer en zone urbaine;

— demande la participation effective, la plus large et la plus ouverte possible, des villes belges au projet de l'OMS des «Villes-santé»;

## VI. Inzake gezondheidsbeleid

— vraagt dat in de stedelijke omgeving, die meer getroffen wordt door de concentratie van verschillende vormen van vervuiling, meer aandacht besteed wordt aan de technieken voor

de preventie, opsporing en verzorging van ziekten verbonden aan vervuilingproblemen. Vraagt dat bijzondere aandacht verleend wordt aan de gezondheidsrisico's die ontstaan door vervuilende bedrijven die in de stad gevestigd zijn of er zich zouden willen vestigen;

— vraagt dat de Belgische steden zo veel mogelijk en in alle openheid zouden deelnemen aan het project van de WGO over de steden en de gezondheid;

— Adopté.

Aangenomen.

#### VII. En matière de politique énergétique

— demande la révision dans les deux ans des dispositions de la loi du 29 juillet 1993 sur les taxes énergétiques ainsi que les autres dispositions relatives à l'organisation du marché de l'électricité et du gaz en vue de permettre de dégager des moyens financiers affectés aux Régions dans le cadre des politiques régionales de l'énergie à développer pour atteindre les objectifs du Protocole de Kyoto;

#### VII. Inzake energiebeleid

— vraagt de herziening, binnen twee jaar, van de bepalingen van de wet van 29 juli 1993 op de milieutaksen, alsmede van de andere bepalingen betreffende de organisatie van de gas- en de elektriciteitsmarkt, om financiële middelen voor de Gewesten vrij te maken in het kader van het gewestelijk energiebeleid dat moet worden opgezet om de doelstellingen van het Protocol van Kyoto te bereiken;

— Adopté.

Aangenomen.

#### VIII. En matière de renforcement de la recherche scientifique et de l'exportation

— demande de faire en sorte que toute recherche financée par les pouvoirs publics soit orientée dans une perspective de développement durable (recherche dite non économique comme recherche économique);

#### VIII. Inzake de bevordering van het wetenschappelijk onderzoek en van de uitvoer

— vraagt dat alle door de overheid gefinancierd onderzoek gericht wordt op duurzame ontwikkeling (zowel het zogenaamde niet-economische onderzoek als het economische onderzoek);

— Adopté.

Aangenomen.

#### IX. En matière de fiscalité

— regrette d'une manière générale que la problématique de la fiscalité soit traitée de manière éparse dans l'avant-projet, de

sorte qu'il est impossible d'avoir une vue d'ensemble des mesures considérées;

— en regard des mesures envisagées de manière à favoriser la fiscalité dissuasive (en particulier dans le domaine de l'environnement), le Conseil insiste pour que ce type de «fiscalité environnementale» s'inscrive dans la continuité du système fiscal et reste prioritairement fonction du revenu;

— demande l'instauration de mesures fiscales prévoyant l'intégration des coûts sociaux et environnementaux dans les activités économiques;

#### IX. Inzake fiscaal beleid

— betreurt in het algemeen dat het fiscaal beleid verspreid aan bod komt in het voorontwerp, zodat men geen algemeen beeld van de geplande maatregelen krijgt;

— gelet op de geplande maatregelen om een ontradend fiscaal beleid tot stand te brengen (in het bijzonder op het vlak van het leefmilieu), dringt de Raad erop aan dat dit soort fiscaal milieubeleid in het kader past van het fiscale systeem en bij voorrang blijft afhangen van het inkomen;

— vraagt om fiscale maatregelen in te voeren om de sociale en de milieukosten in de economische activiteiten te verrekenen;

— Adopté.

Aangenomen.

#### X. En matière de culture et d'enseignement

— demande d'assurer l'accès de tous aux différentes formes de culture, dans le respect de l'identité culturelle de chacun;

— demande d'impliquer le monde de l'enseignement et de la formation pour générer des comportements citoyens dans le sens du développement durable;

#### X. Inzake cultuur en onderwijs

— vraagt dat iedereen toegang zou krijgen tot de verschillende cultuurvormen met eerbiediging van eenieders culturele identiteit;

— vraagt dat de sector van het onderwijs en de opleiding, die de burgers een attitude kan bijbrengen die in de zin van het federale plan gaat, daarbij betrokken zou worden;

— Adopté.

Aangenomen.

#### XI. En matière de participation citoyenne

— demande que les droits et devoirs électoraux soient attribués à tous les citoyens;

— demande d'encourager d'une manière générale les initiatives qui visent à développer la participation citoyenne;

### **XI. Inzake inspraak van de burger**

— vraagt dat de kiesrechten en kiesplichten voor alle burgers zouden gelden;

— vraagt om in het algemeen de initiatieven ter bevordering van de inspraak van de burger aan te moedigen;

— Adopté.

Aangenomen.

### **XII. En matière de renforcement du rôle des grands groupes sociaux**

— demande d'intégrer, dans les grands groupes sociaux dont on sollicite à très juste titre la participation, les organisations des travailleurs et d'employeurs, les organes de concertation travailleurs-employeurs et le monde associatif; leur collaboration est essentielle dans l'élaboration collective d'un projet de développement durable;

### **XII. Inzake de versterking van de rol van de grote maatschappelijke groepen**

— vraagt dat bij de grote maatschappelijke groepen, waarvan men terecht de inspraak vraagt ook de werkgevers- en werknemersorganisaties en de overlegorganen werkgevers-werknemers en de verenigingen gerekend worden. Hun medewerking is van essentieel belang voor het collectief opstellen van een project inzake duurzame ontwikkeling;

— Adopté.

Aangenomen.

### **XIII. En matière d'émigrés et de réfugiés**

— demande de mener une politique active pour rendre nos procédures d'asile plus efficaces et plus rapides et de les accompagner, après évaluation et coordination des mesures existantes, par de réelles mesures d'intégration (cours de langue, programmes de formation, accès au logement et à l'emploi);

— demande au fédéral d'assumer la charge financière de l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés politiques afin de ne pas «étrangler» les CPAS;

— demande de mettre en application les normes internationales non encore appliquées;

### **XIII. Inzake migranten en vluchtelingen**

— vraagt dat een actief beleid gevoerd wordt om onze asielprocedures efficiënter en sneller te maken door, na een evaluatie en een coördinatie van de bestaande maatregelen, echte integratiemaatregelen in te voeren (taalcursussen, opleidingsprogramma's, toegang tot de huisvesting en de werkgelegenheid).

— vraagt de federale overheid de financiële last te dragen voor de opvang van de asielaanvragers en de politieke vluchtelingen opdat de OCMW's niet overbelast zouden raken;

— vraagt dat de internationale normen die nog niet worden toegepast, zouden worden toegepast;

— Adopté.

Aangenomen.

### **XIV. En ce qui concerne la méthode**

— insiste sur le fait que le développement durable se caractérise par une démarche et une méthode de travail qui favorisent :

- le renforcement des pouvoirs publics dans leur rôle de régulation socio-économique;

- la décentralisation de l'action publique;

- la recherche d'une planification et d'une programmation des objectifs et des actions;

- le partenariat accru entre le secteur privé et le secteur public;

- l'approfondissement de la démocratie participative, notamment, grâce à la co-élaboration avec les citoyens et les associations représentatives, des objectifs à atteindre et des moyens à mettre en œuvre;

— demande que l'évaluation réalisée tous les deux ans soit systématiquement transmise aux assemblées parlementaires.

### **XIV. Inzake de methode**

— onderstreept dat de duurzame ontwikkeling gekenmerkt wordt door een werkmethode die streeft naar :

- de uitbreiding van de rol van de overheid als sociale en economische regulator;

- de decentralisatie van de overheidsinitiatieven;

- een planning en een programmering van de doelstellingen en de acties;

- een sterker partnership tussen de privé- en de openbare sector;

- de uitbreiding van de inspraak van de burger, in het bijzonder door de burgers en de representatieve verenigingen te betrekken bij het bepalen van de doelstellingen en de middelen;

— vraagt dat de tweejaarlijkse evaluatie systematisch overgezonden wordt aan de parlementaire assemblees.

— Adopté.

Aangenomen.

**Mme la Présidente.** — Le vote sur l'ensemble de la proposition de recommandations aura lieu cet après-midi.

De stemming over het geheel van het voorstel van aanbevelingen zal deze namiddag plaatshebben.

### **INTERPELLATIONS — INTERPELLATIES**

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle les interpellations.

Aan de orde zijn de interpellaties.

**INTERPELLATION DE M. BENOIT CEREXHE A MM. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE ET MME ANNEMIE NEYTS-UYTTEBROECK, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGEE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «LA CONSTRUCTION EN REGION BRUXELLOISE D'UN GRAND MUSEE DE L'EUROPE»**

*Discussion*

**INTERPELLATIE VAN DE HEER BENOIT CEREXHE TOT DE HEREN JACQUES SIMONET, MINISTER-VOORZITTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP EN MEVROUW ANNEMIE NEYTS-UYTTEBROECK, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE «DE BOUW VAN EEN GROOT MUSEUM VAN EUROPA IN HET BRUSSELS GEWEST»**

*Bespreking*

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Cerexhe pour développer son interpellation.

**M. Benoît Cerexhe.** — Madame la Présidente, Madame la ministre, chers collègues, nul ne niera l'importance que revêt pour Bruxelles son statut de capitale européenne. L'impact de la présence des institutions européennes à Bruxelles est estimé à plus de 150 milliards, directement injectés dans l'économie belge au départ de Bruxelles.

Près de 70 000 emplois directs et indirects sont générés par le statut européen de Bruxelles. Or, assez paradoxalement, la vocation européenne et internationale de Bruxelles est assez peu soutenue par les autorités fédérales et régionales bruxelloises. Par ailleurs, l'opinion publique bruxelloise a généralement associé la présence des institutions européennes à Bruxelles à une série de désavantages, qu'il s'agisse de l'impact sur le trafic urbain et sur l'environnement, de l'extension massive des bureaux, de la pression à la hausse sur le prix du logement, sans parler des nuisances aériennes provoquées par le développement concomitant de l'aéroport de Bruxelles-National dont on a beaucoup parlé ces derniers temps.

De son côté, l'opinion publique européenne ne se fait pas de Bruxelles une image tellement positive. Bruxelles est, en effet,

généralement associée à l'idée de technocratie éloignée des réalités du terrain et d'une administration tatillonne.

Cependant, l'image négative extérieure de Bruxelles née de la présence des institutions européennes ne doit pas conduire à une méconnaissance de l'atout exceptionnel que représente cette présence non seulement pour l'avenir de Bruxelles, mais encore pour l'ensemble du pays. L'atout européen doit être valorisé et ce dans le cadre d'une politique globale qui doit consolider le fait européen à Bruxelles.

Lors de la confection de notre Budget 2000, le Gouvernement régional a décidé d'investir des moyens importants pour promouvoir l'image nationale et internationale de Bruxelles. Des postes budgétaires non négligeables ont été alloués spécifiquement à cette politique. Par ailleurs, pour assurer cet effort de promotion de l'image de Bruxelles, le Gouvernement a doté, outre le classique ministre des relations internationales, deux de ses ministres de compétences spécifiques en la matière. Faut-il rappeler aujourd'hui, Madame la ministre, qu'au sein de votre Gouvernement, chaque ministre dispose de compétences internationales pour un budget total de près de 600 millions?

J'ai souhaité interpeller M. le ministre-président, ainsi que le ministre — de l'autre rôle linguistique — chargé de la promotion de l'image de Bruxelles sur un point particulier, à savoir la création d'un grand Musée de l'Europe sur le territoire de notre Région.

En effet, à nos yeux, une politique de promotion de l'image nationale et internationale de Bruxelles passe aussi par des investissements spécifiques importants en Région bruxelloise, notamment par la création de ce grand Musée de l'Europe. En tant que capitale de l'Europe, il nous semble que Bruxelles souffre trop de cette image de centre administratif de l'Union européenne, avec tout ce que cela comporte de péjoratif: une certaine froideur et une déshumanisation. La construction en Région bruxelloise d'un grand Musée de l'Europe doit traduire cette volonté d'inscrire l'Europe à Bruxelles ailleurs que dans seules institutions. L'image d'une Bruxelles européenne moins bureaucratique et plus humaine, plus culturelle — au carrefour de deux grandes cultures européennes — plus historique, serait, à notre avis, un atout de taille pour Bruxelles, pour son tourisme et son industrie.

Il s'agit pour nous de sortir du cercle vicieux qui veut qu'à l'étranger, Bruxelles soit synonyme de bureaucratie tatillonne et qu'à l'intérieur du pays, la présence européenne soit synonyme de perte de qualité de vie. L'implantation à Bruxelles d'un grand Musée de l'Europe doit contribuer à donner de la capitale européenne une image à la fois moins technocratique et plus humaine. On estime que chaque année, 750 000 personnes arrivent à Bruxelles pour découvrir la capitale européenne. Or, pour l'instant, nous n'avons qu'à leur offrir la visite de bâtiments administratifs. Il faut savoir que plus de 400 000 touristes visitent chaque année le Parlement européen. Ce chiffre est plus important que celui des personnes visitant notre institution bruxelloise! Il est donc temps de doter Bruxelles d'un autre point d'accroche non administratif: le Musée de l'Europe doit être cet atout culturel qui fait aujourd'hui défaut.

Par ailleurs, ce Musée de l'Europe pourrait également être un superbe outil à destination des écoles afin de sensibiliser, dès leur plus jeune âge, les Bruxellois et les Belges en général à l'évidence historique et culturelle de la construction européenne.

Dès 1997, la Région bruxelloise a financé une première étude sur la faisabilité d'un Musée de l'Europe. A l'époque, le site envisagé fut celui de l'ancienne caserne de la place Dailly. Aujourd'hui, un nouveau projet envisage d'intégrer le futur Musée de l'Europe dans l'espace européen, Place du Luxem-



bourg. Un permis d'urbanisme a, semble-t-il, déjà été délivré. Si le financement de ce projet est assuré — on cite le chiffre d'1,2 milliard —, les travaux pourraient commencer dès l'année prochaine et se terminer en 2003.

Pour la Région bruxelloise, ce musée ne serait pas qu'un simple outil de formation d'image mais plus encore un réel investissement en matière de développement touristique. Je me réjouis que notre ministre de l'Emploi, M. Tomas, vienne de découvrir, cette semaine, toutes les potentialités du secteur touristique en termes d'emplois et de réinsertion sociale des travailleurs les moins qualifiés. J'espère que M. Tomas, qui est nouvellement acquis aux bienfaits du développement touristique à Bruxelles, soutiendra pleinement au sein du Gouvernement la création d'un tel Musée de l'Europe. Nous l'espérons d'autant plus vivement qu'il semble aujourd'hui que le projet ait suscité, pour diverses raisons, quelques réserves de la part des pouvoirs publics. Il faudrait pourtant éviter d'assister, dans ce dossier, à une version euro-belgo-bruxelloise du sketch de Bourvil intitulé «L'eau ferrugineuse» en disant «Le Musée de l'Europe, oui» mais «Aider à construire le Musée de l'Europe, non».

Dans un premier temps, la Commission européenne a rendu un avis négatif quant à une demande de subside.

Aujourd'hui, il semblerait, d'après mes informations, que la Commission pourrait tout de même intervenir en ce qui concerne l'infrastructure du futur musée. Ensuite, il y eut les déclarations du ministre flamand de la Culture, et des Affaires bruxelloises, M. Anciaux, qui a jugé peu vraisemblable la subsidiation partielle du projet par les autorités flamandes. On connaît en effet l'europhobie des milieux nationalistes flamingants qui voient dans le développement européen et international de Bruxelles, une menace de dilution de l'identité flamande à Bruxelles.

**De heer Guy Vanhengel.** — Mevrouw de Voorzitter, de heer Cerexhe citeert een uitspraak van Vlaams minister Anciaux. Ik heb de gelegenheid gehad een academische zitting bij te wonen die door de initiatiefnemers van het Museum van Europa was georganiseerd.

De voorzitter van de Raad van bestuur van de organiserende vereniging heeft het lef gehad een eentalige presentatie en ontvangst te regelen voor een hele reeks nationale en internationale gasten.

Wanneer men wenst dat de beide gemeenschappen een dergelijk initiatief steunen — met de organisatie van Brussel 2000 is trouwens bewezen dat zulks perfect mogelijk is — moet men toch een minimum aan hoffelijkheid en openheid ten aanzien van de andere gemeenschap kunnen opbrengen. Ik meen dan ook dat de vrij strenge uitspraak van de Vlaamse minister van Cultuur in dat licht moet worden beoordeeld. Wanneer de Vlaamse Gemeenschap geen enkele openheid ondervindt, mag men er niet versteld van staan dat ze zich niet echt betrokken voelt.

**M. Benoît Cerexhe.** — Je partage votre point de vue, monsieur Vanhengel. Je citais simplement les propos du ministre Anciaux. Je pense d'ailleurs que la coprésidence de l'ASBL chargée de ce projet par une personnalité francophone et une personnalité néerlandophone devrait apaiser les craintes de certains.

**Mme Annemie Neyts-Uyttebroeck,** ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — La coprésidence a été instaurée après ...

**M. Benoît Cerexhe.** — Certes, Madame la ministre, mais elle existe. Mon objectif en cette enceinte, n'est certainement

pas de polémiquer. Je crois que ce projet est beaucoup trop important pour ne pas tenter de fédérer l'ensemble des énergies démocratiques de notre Région. C'est pourquoi, j'aimerais connaître aujourd'hui la position du Gouvernement régional bruxellois sur cette question.

Madame la ministre, êtes-vous prête à financer en partie un projet important pour Bruxelles? Important pour son identité, pour son image de marque, son économie et son développement touristique. J'ose espérer que votre réponse ne peut être que positive. J'aimerais savoir quel budget vous êtes disposée à y allouer et quelles autres facilités vous voudrez bien accorder pour que ce projet voie rapidement le jour. Différents sites ont été pressentis pour accueillir ce Musée de l'Europe. L'installation de ce musée au Quartier Léopold est-elle jugée favorablement par le Gouvernement ou bien envisagez-vous d'autres lieux pour l'accueillir?

Pour conclure, je dirai, madame la ministre, que sous la législature précédente — et vous n'en étiez pas — vos prédécesseurs avaient préféré doter Bruxelles d'un Centre international pour la ville et l'architecture, qui a coûté plus d'un demi-milliard de francs.

Je pense que l'idée d'un Musée de l'Europe cadrerait moins dans le cadre du dessein politique de M. Hasquin qui voyait plus une Bruxelles repliée sur elle-même et une affirmation franco-identitaire de Bruxelles qu'une région ouverte sur l'Europe. J'ose donc croire que les deux cents millions que votre Gouvernement s'est alloués cette année pour promouvoir l'image de Bruxelles seront investis dans des initiatives plus judicieuses. Et à notre sens, un grand Musée de l'Europe est de celles-là! (*Applaudissements sur les bancs PSC.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Lemesre.

**Mme Marion Lemesre.** — Madame la Présidente, Madame la ministre, chers collègues, le Musée de l'Europe est effectivement une grande et belle idée, que j'espère, le Gouvernement et l'Assemblée pourront porter non pas seuls, car il s'agit d'un projet qui doit prendre forme dans le cadre d'un lien entre l'Etat fédéral et la Région. Il doit donc être envisagé au plus haut niveau de l'Etat, sur une base bilingue fédérale associant nos deux grandes Communautés, sans oublier les milieux économiques et l'Europe.

Cette idée séduisante a été mal conçue, mal présentée et, de ce fait, a pris immédiatement un coup dans l'aile. C'est regrettable car d'autres villes européennes pourraient être intéressées, et sur base d'un projet mieux pensé, pourraient être soutenues par les autorités européennes.

Dès lors, il est urgent que le ministre-président, chargé des relations internationales, se saisisse du projet, non pas tel qu'il a été conçu mais tel qu'il pourrait l'être, et qu'il le relaie auprès des plus hautes autorités de notre pays, afin de reprendre contact avec les responsables de la Commission européenne, voire du Parlement européen, et surtout de corriger les erreurs diplomatiques fondamentales qui ont été commises, notamment par le groupe scientifique qui a défini le concept européen en situant les origines de l'Europe à Charlemagne, son ciment à la chrétienté et son fondement à la féodalité. Il n'est pas étonnant que le ministre grec de la Culture ait dû répondre à des interpellations et que les journaux d'Athènes en aient fait leurs manchettes! En ce qui me concerne, j'ai eu l'occasion de rencontrer le ministre et je me suis efforcée de le rassurer en lui expliquant que cet avis n'était certainement pas celui d'une majorité de Belges et de Bruxellois et que nos autorités reprendraient le dossier pour le traiter de manière beaucoup plus exacte.

En ce qui me concerne, je souhaite que ce Musée de l'Europe voie le jour à Bruxelles. A cet égard, je partage le souci de

M. Cerexhe. Nous devons montrer l'Europe autrement que par des bâtiments administratifs et des assemblées. Ce n'est pas l'Europe de l'Histoire que nous devons mettre en vitrine, c'est l'Europe en devenir. Il convient plutôt de mettre l'accent sur l'Europe des citoyens et des artistes, l'Europe que nous portons en nous, plutôt que sur une Europe politique ou historique dont on essaie de définir les frontières et les origines de façon arbitraire.

Je crois que cette approche pourrait recueillir un consensus politique beaucoup plus large, au-delà des Etats-membres, dans un concept européen élargi. Je suis fort attachée à ce projet parce que Bruxelles en a besoin, tant sur le plan touristique que du point de vue de la citoyenneté européenne qu'il convient de développer au sein de notre pays et auprès de tous les visiteurs potentiels de Bruxelles. Par conséquent, je remercie le Gouvernement pour l'initiative qu'il voudra bien prendre dans ce projet débarrassé du concept qui, jusqu'à présent, l'a encombré, voire handicapé. (*Applaudissements sur les bancs PRL-FDF.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Pesztat.

**M. Yaron Pesztat.** — Madame la Présidente, un Musée de l'Europe à Bruxelles, certes, mais pour quoi faire? Peu ou prou, tous les projets de Musée de l'Europe qui se sont succédé ces temps derniers se sont fixés un seul et même objectif, rapprocher l'Europe des citoyens. L'Europe apparaît traditionnellement — à tort, sans doute — comme un monstre froid et impersonnel, édictant des règles imaginées par des technocrates basés à Bruxelles, qui n'ont aucune expérience de la réalité sur laquelle ils légifèrent et sur lesquels nous n'avons aucune prise. Il s'agit donc d'offrir une autre image de l'Europe, celle de la construction d'un projet commun, fondée sur des valeurs communes puisées au plus profond d'une histoire commune, gréco-romaine dirai-je, pour ne fâcher personne, celle d'une Europe fondée sur la participation et la citoyenneté active, celle d'une Europe qui respecte les identités et donc les différences. Qu'il faille rapprocher l'Europe du citoyen et en donner une autre image que celle d'un monstre froid et impersonnel, il n'est nul besoin d'en convaincre les Bruxellois, pour qui le monstre froid et impersonnel est non seulement un symbole mais aussi et surtout une réalité vécue dans la chair de notre tissu urbain, détruit pour faire place au glacié de bureaux que nous connaissons. C'est pourquoi, pour les Bruxellois — j'insiste, pour les Bruxellois — rapprocher l'Europe du citoyen, c'est avant toute chose réussir l'intégration de l'Europe à Bruxelles, sous peine pour l'Europe de devoir justifier l'injustifiable, à savoir: prêcher pour les autres pays membres ce dont elle s'exonère là où elle « habite », à savoir le souci d'intégration. A cet égard, un Musée de l'Europe prêchant le rapprochement des institutions et des citoyens situé au cœur même d'un glacié de bureaux replié sur lui-même et tournant le dos aux quartiers alentour, constituerait un insupportable paradoxe. Je le dis même si je pourrais souscrire par ailleurs à ce projet.

Pour ceux qui l'ignorent, je rappelle que le musée en question est censé se retrouver quelque part au sous-sol semi-enterré du D4 ou du D5, c'est-à-dire un des deux bâtiments qui flanqueraient la gare du Luxembourg.

Cela étant, si l'Europe souhaite réaliser une opération de marketing destinée à améliorer son image, c'est son droit. Ce n'est pas le groupe ECOLO qui l'en empêchera. En revanche, nous devons, en tant que parlementaires bruxellois, nous soucier de réussir l'intégration de l'Europe à Bruxelles; ce qui constitue un autre débat que la création d'un Musée de l'Europe.

Pour réussir cette intégration, ce n'est pas un Musée de l'Europe qu'il nous faut mais plutôt une maison de la citoyenneté européenne, une maison de la participation des citoyens à la construction de l'Europe. Il faut une maison dont la première

tâche serait de montrer cette participation citoyenne à l'œuvre dans les quartiers mêmes où l'Europe s'est implantée.

J'illustrerai cette problématique par un exemple tiré de l'actualité récente: la bibliothèque Solvay. Celle-ci présente toutes les qualités requises pour abriter un tel projet de maison de la citoyenneté européenne, et est en fait comme l'image inversée de la destination que l'on est en train de lui réserver, à savoir un club de lobbyistes européens. La bibliothèque Solvay est située à l'interface du glacié administratif et des quartiers d'habitation, qui plus est dans un parc public. C'est un monument classé qui a été restauré à grands frais pour un montant de 185 millions. Au lieu de procéder insensiblement à la privatisation de fait de ce bâtiment, il vaudrait mieux consacrer ce lieu à des activités publiques accessibles aux Bruxellois et centrées sur l'ouverture de l'Europe à ses citoyens. Nous reviendrons sur cet exemple lors des questions d'actualité.

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Neyts, ministre.

**Mme Annemie Neyts-Uyttebroeck,** ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Je voudrais tout d'abord remercier les différents membres du Conseil qui sont intervenus à propos du concept de Musée de l'Europe à Bruxelles. Il est bien entendu que je laisse à leur entière responsabilité et que je ne reprends pas à mon compte les qualifications dont ils ont cru devoir affubler des collègues du Gouvernement dont je fais partie ou des collègues d'autres gouvernements.

L'idée du Musée de l'Europe est née dans la tête et le cœur d'un certain nombre d'Européens convaincus. A l'époque, certains étaient encore membres du Parlement européen. Ils ne le sont plus depuis. Ils étaient tous et toutes soucieux, comme le disait un peu ironiquement M. Pesztat, non seulement de rapprocher l'Europe du citoyen mais aussi de mieux faire connaître l'Europe aux citoyens.

Dès le moment où le groupe a tenté de concrétiser cette idée, les difficultés pratiques, théoriques et conceptuelles se sont multipliées. J'en donne quelques exemples, que vous connaissez.

Tout d'abord, le séminaire qui a eu lieu en octobre dernier dans les locaux du Parlement européen et qui était consacré aux frontières de l'Europe a connu une participation francophone à 95 %. Cela ne donnait déjà pas une idée très prometteuse du respect des diversités linguistiques et autres.

Quant à la manière dont on pourrait retracer l'historique de la construction d'une identité européenne, Mme Lemesre a parfaitement évoqué les réactions qu'a suscitées un premier schéma qui faisait démarrer l'idée européenne de Charlemagne. Charlemagne, la Chanson de Roland, les réactions ne se sont pas fait attendre. Dans le même temps, les personnes qui avaient pris cette initiative, très louable en elle-même, ont continué à creuser l'idée. On en a proposé d'autres du style: faisons une exposition permanente du genre « J'avais 20 ans en 1945 », puisque cette manifestation a attiré énormément de monde.

S'est donc manifestée l'idée très intellectuelle et théorique d'essayer de voir à quel moment apparaît pour la première fois dans l'histoire de l'humanité le concept, fût-il, mythologique d'une Europe. Il faut évidemment éviter de faire l'histoire comme Henri Pirenne avait fait celle de la Belgique.

Mais l'idée n'est pas encore mûre, même chez ceux qui en ont pris l'initiative. Pensons à la façon de remplir un lieu consacré à l'Europe. Il ne faut pas oublier que, sur le plan institution-

nel, contribuer à ériger un musée est un concept culturel qui n'entre pas dans les compétences régionales aux termes de la loi actuelle.

Je continue à suivre le développement de l'idée de ceux qui en ont pris l'initiative. J'ai eu l'occasion de parler longuement avec le professeur chargé de développer ce concept auquel on donnerait corps dans le futur espace. Il est évident que ce projet est loin d'arriver à son aboutissement. Personnellement, je vois assez mal un espace consacré à l'Europe qui ne comprendrait pas un lieu de réflexion, de recherches, d'échanges d'idées, dans le style du centre de Fiesole. Il serait regrettable que l'occasion ne soit pas saisie pour rassembler à Bruxelles toutes les forces académiques qui traitent déjà de l'idée européenne.

Donc, le concept n'est pas encore mûr. Pour cette raison, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale n'a, à ce jour, pas encore été saisi d'une demande concrète en la matière. Les personnes qui sont à la base de l'initiative ont demandé à nous rencontrer. Nous les avons reçues et avons eu avec elles des échanges d'idées. On nous a remis une brochure concernant le séminaire qui s'est tenu au mois d'octobre de l'année dernière. Une première étude a été réalisée sur la faisabilité de l'idée. Cependant, pour ma part, je n'ai reçu aucun document constituant une demande en bonne et due forme nous permettant de prendre une position claire sur le dossier.

Le fait qu'un permis d'urbanisme aurait été délivré pour la construction du bâtiment D4 est un autre sujet. Les deux éléments peuvent être liés mais ne le sont pas nécessairement, dans la mesure où l'érection d'un D4 à l'Esplanade Léopold est une obligation du consortium Espace Léopold, voici plusieurs années. Autre chose est de savoir si ce bâtiment comprendra ou non des locaux destinés à accueillir ce que je continuerai à appeler un « Musée de l'Europe ».

Je n'ignore pas que, d'une part, nous courons le risque de voir l'idée se diluer. D'autre part, et je m'exprime ici en tant que ministre du Budget, et non seulement en tant que ministre chargée des Relations extérieures, je ne voudrais pas consacrer des centaines de millions, voire un milliard à un milliard et demi de francs — d'argent public! —, à une idée qui n'aurait pas été portée à son terme intellectuel.

Par ailleurs, ce sont des personnes privées qui ont pris cette initiative. Elles ont durement travaillé à la développer. Il nous est difficile de nous substituer à elles: elles nous consultent et nous leur faisons part de notre sentiment.

L'idée suit son cours. L'ASBL qui a pris cette initiative s'est rendu compte des gaffes qui avaient été commises et qui ont pesé lourd en termes de popularité du projet auprès des instances européennes. On est en train de corriger le tir à ce niveau. Pour ma part, j'attends que l'idée ait abouti pour me prononcer sur un dossier beaucoup plus concret.

Enfin, et ce n'est pas un détail, je précise que les articles et les montants budgétaires prévus sous la rubrique « Promotion de l'image nationale et de l'image internationale de Bruxelles » ne permettent pas de financer des investissements. Il est exclu que ces montants tels que repris à la section 22, servent, en tout ou en partie, à financer des investissements en matériaux, aménagements de locaux, etc.

Je réponds à présent à M. Pesztat en ce qui concerne la bibliothèque Solvay.

Je connais ce bâtiment qui a été complètement restauré à très grands frais. Il est très beau, mais extrêmement fragile, au point que le nombre de personnes qui peuvent y entrer est limité. Il est strictement interdit d'y fumer non pas seulement par souci de préserver la santé des personnes, mais pour prévenir les risques d'endommagement de cette restauration très onéreuse.

Il faut choisir. Quand le bâtiment périlait, on a dénoncé cette situation. Des voix se sont élevées pour qu'on le remette dans son état d'origine.

Certes, l'usage que l'on fait de ce bâtiment n'est peut-être pas conforme à vos souhaits, mais il est de toute façon impensable, vu son extrême fragilité, de le rendre accessible à des centaines de personnes en même temps. A l'origine, ce bâtiment servait de bibliothèque pour la recherche de pointe au début de ce siècle. Il n'a jamais été soumis à un usage très intensif, du moins en ce qui concerne le nombre de personnes qui y avaient accès.

Enfin, je dirai à M. Cerexhe que j'ai eu, durant cinq ans, l'occasion de me rendre compte que 400 000 personnes par an, visitaient le Parlement européen. En général, ces visiteurs étaient plutôt satisfaits, ce qui n'était pas toujours le cas des députés qui avaient parfois du mal à se frayer un chemin parmi cette foule. Néanmoins les membres du Parlement ont toujours encouragé ces visites, car elles permettaient précisément aux citoyens de venir constater que l'Europe n'est pas seulement un grand machin, de grands bâtiments, mais que l'on y travaille et qu'il y règne une atmosphère tout à fait particulière.

Je pense que les visites publiques dans ce bâtiment-ci dont la restauration et le réaménagement sont tellement réussis, sont également très souhaitables, mais, de grâce, pas 400 000 personnes par an, car je pense que nous ne le supporterions pas. (*Applaudissements sur les bancs PRL et VLD.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Cerexhe.

**M. Benoît Cerexhe.** — Madame la Présidente, je remercie Mme la ministre pour sa réponse très complète.

J'espérais entendre un Gouvernement un peu plus volontariste, un peu plus pro-actif. Vous avez dénoncé, madame la ministre, tout comme M. Vanhangel et Mme Lemesre, les quelques ratés qui ont marqué l'élaboration de ce dossier. J'en conviens, mais il date tout de même d'au moins 1997; cela fait donc plus de trois ans que l'on parle de la création de ce Musée de l'Europe. Nous avons aujourd'hui des discussions sur le concept et je peux vous rejoindre sur un certain nombre d'idées, mais je constate que plus de trois ans après, nous n'en sommes encore nulle part.

**Mme Annemie Neyts-Uyttebroeck,** ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Non! ...

**M. Benoît Cerexhe.** — Je crains que l'on se retrouve de nouveau face à l'un de ces cas de complexité belgo-belge où personne ne veut trancher. Je vous ai parlé tout à l'heure de l'attitude de la Région flamande. Vous nous dites que cela ne fait pas partie du rôle de la Région bruxelloise. Mais il y aurait tout de même des répercussions en matière de tourisme et de création d'emplois à Bruxelles. La Région me semble donc concernée par ce musée. Je redoute que l'on ne fasse de nouveau rien et mes craintes ne sont pas dissipées aujourd'hui.

Vous nous dites qu'aucune demande formelle n'a été déposée sur la table du Gouvernement, mais moi, j'aimerais entendre un Gouvernement pro-actif dans ce domaine. Je soutiens la proposition de Mme Lemesre: que M. Simonet prenne contact avec le premier ministre et que l'on essaie de monter ensemble un projet pour Bruxelles.

Nous avons réussi à mettre sur pied, via la COCOF, le CIVA en Région bruxelloise. J'ignore si cette idée était la meilleure mais ce que nous avons réussi pour le CIVA, j'aimerais que nous

puissions le réussir pour le Musée de l'Europe, qui me semble être un projet extrêmement porteur pour notre Région.

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Neyts-Uyttebroeck, ministre.

**Mme Annemie Neyts-Uyttebroeck**, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Madame la Présidente, lorsqu'un membre du Conseil, surtout si celui-ci appartient à l'opposition, interpelle un membre du Gouvernement, le but recherché n'est pas précisément de voir ses inquiétudes apaisées. Aussi ne suis-je pas déçue de n'avoir pu réussir en ce sens.

Le projet est né d'une initiative privée de personnalités éminentes. Je vous ai esquissé, aussi honnêtement et objectivement que possible, l'évolution du concept tel que j'ai pu le percevoir chez ces personnes.

Il est clair que le projet n'est pas encore arrivé à une phase d'aboutissement tel qu'il puisse déjà être traduit en une demande très concrète de soutien de la part des autorités publiques.

Mme Lemesre a rappelé combien la thématique se révèle rapidement beaucoup plus délicate qu'on ne pouvait le penser à première vue, surtout si l'on veut éviter l'option grande exposition populaire. Je ne suis pas opposée à de telles expositions, mais il serait dommage de limiter le musée à cette seule finalité. Si nous nous mettions à la place de ceux qui ont pris l'initiative, le problème conceptuel serait pour nous tout aussi difficile.

Personnellement, je préfère encore attendre un peu et laisser le projet aboutir. Je l'examinerai d'autant plus que certaines des personnes ayant pris cette initiative sont des amis personnels, pour lesquels j'ai la plus grande estime.

J'ai donc toutes les raisons d'examiner leur projet avec tout l'intérêt qu'il mérite. Cependant, en ma qualité de ministre du Budget de la Région bruxelloise, dire que je serais disposée à investir plus ou moins 1 milliard dans un projet qui n'est pas porté à son terme, bien sûr que non !

**M. Benoît Cerexhe.** — Cela, on ne vous l'a pas demandé !

**Mme la Présidente.** — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

La séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière cet après-midi à 14 h 30.

Volgende plenaire vergadering deze namiddag om 14.30 uur.

— *La séance plénière est levée à 12 h 35.*

*De plenaire vergadering wordt om 12.35 uur gesloten.*

## ANNEXE

### COUR D'ARBITRAGE

**En application de l'article 76 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie :**

— les recours en annulation de l'article 10 de la loi du 24 décembre 1999 portant des dispositions sociales et diverses (concernant la cotisation sur le chiffre d'affaires de certains produits pharmaceutiques), introduits par la société de droit néerlandais Merck Sharp & Dohme BV et l'asbl Agim (nos 1899 et 1900 du rôle);

— le recours en annulation et la demande de suspension des articles 8, 15, § 1<sup>er</sup>, 20, alinéa 3, 21, 27, alinéa 1<sup>er</sup>, 34, 36, 4, 54, § 1<sup>er</sup>, 58, alinéa 3, 62, 71, alinéa 4, 4, de la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs, introduits par la sprl Ramses et la sprl Talis (n° 1903 du rôle).

*Pour information.*

**En application de l'article 77 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie :**

— les questions préjudicielles concernant les articles 193, 194, 195, 196, 197, 189 et 267 et suivants de l'arrêté royal du 18 juillet 1977 portant coordination des dispositions générales relatives aux douanes et accises, posées par la cour d'appel d'Anvers, par le Tribunal de première instance de Bruges, par le tribunal correctionnel d'Anvers, par la cour d'appel de Gand, par le tribunal correctionnel de Louvain et par le tribunal de première instance d'Anvers (nos 1840, 1844, 1848, 1854, 1856, 1874, 1882, 1884, 1890 et 1896 du rôle);

— la question préjudicielle relative aux articles 2, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 2 et 4, et 7, § 1<sup>er</sup>, de la loi du 7 août 1974 instituant le droit à un minimum de moyens d'existence, posée par la cour du travail de Liège (n° 1875 du rôle);

— les questions préjudicielles relatives à l'article 57, § 2, de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale, tel qu'il a été modifié par l'article 65 de la loi du 15 juillet 1996, posées par le tribunal du travail de Bruxelles (n° 1878 du rôle);

— la question préjudicielle concernant l'article 37 du décret de la Communauté française du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, posée par le tribunal de première instance de Namur (n° 1879 du rôle);

— la question préjudicielle relative à l'article 812 du Code judiciaire, posée par le tribunal de première instance de Nivelles (n° 1881 du rôle);

— la question préjudicielle concernant l'article 31, § 4, de la loi du 24 juillet 1987 sur le travail temporaire, le travail intérimaire et la mise de travailleurs à la disposition d'utilisateurs, posée par le tribunal du travail de Bruxelles (n° 1889 du rôle);

— la question préjudicielle concernant l'article 29 de la loi du 20 décembre 1995 portant des dispositions fiscales, financières et diverses, posée par la cour d'appel de Gand (n° 1892 du rôle);

— la question préjudicielle concernant les articles 620 et 621 du Code judiciaire, posée par la cour d'appel de Gand (n° 1898 du rôle).

## BIJLAGE

### ARBITRAGEHOF

**In uitvoering van artikel 76 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van :**

— de beroepen tot vernietiging van artikel 10 van de wet van 24 december 1999 houdende sociale en diverse bepalingen (betreffende de heffing op het omzetcijfer van zekere geneesmiddelen), ingesteld door de vennootschap naar Nederlands recht Merck Sharp & Dohme BV en de vzw AGIM (nrs. 1899 en 1900 van de rol);

— het beroep tot vernietiging en de vordering tot schorsing van de artikelen 8, 15, § 1, 20, derde lid, 21, 27, eerste lid, 34, 36, 4, 54, § 1, 58, derde lid, 62, 71, vierde lid, 4, van de wet van 7 mei 1999 op de kansspelen, de kansspelinrichtingen en de bescherming van de spelers, ingesteld door de bvba Ramses en de bvba Talis (nr. 1903 van de rol).

*Ter informatie.*

**In uitvoering van artikel 77 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van :**

— de prejudiciële vragen betreffende de artikelen 193, 194, 195, 196, 197, 189 en 222 en 267 en volgende van het koninklijk besluit van 18 juli 1977 tot coördinatie van de algemene bepalingen inzake douane en accijnzen, gesteld door het hof van beroep te Antwerpen, door de rechtbank van eerste aanleg te Brugge, door de correctionele rechtbank te Antwerpen, door het Hof van Beroep te Gent, door de correctionele rechtbank te Leuven en door de rechtbank van eerste aanleg te Antwerpen (nrs. 1840, 1844, 1847, 1848, 1854, 1856, 1874, 1882, 1884, 1890 en 1896 van de rol);

— de prejudiciële vraag betreffende de artikelen 2, § 1, eerste lid, 2 en 4, en 7, § 1, van de wet van 7 augustus 1974 tot instelling van het recht op een bestaansminimum, gesteld door het arbeidshof te Luik (nr. 1875 van de rol);

— de prejudiciële vragen over artikel 57, § 2, van de organieke wet van 8 juli 1976 betreffende de openbare centra voor maatschappelijk welzijn, gewijzigd bij artikel 65 van de wet van 15 juli 1996, gesteld door de arbeidsrechtbank te Brussel (nr. 1878 van de rol);

— de prejudiciële vraag betreffende artikel 37 van het decreet van de Franse Gemeenschap van 4 maart 1991 inzake hulpverlening aan de jeugd, gesteld door de rechtbank van eerste aanleg te Namen (nr. 1879 van de rol);

— de prejudiciële vraag betreffende artikel 812 van het Gerechtelijk Wetboek, gesteld door de rechtbank van eerste aanleg te Nijvel (nr. 1881 van de rol);

— de prejudiciële vraag over artikel 31, § 4, van de wet van 24 juli 1987 betreffende de tijdelijke arbeid, de uitzendarbeid en het ter beschikking stellen van werknemers ten behoeve van gebruikers, gesteld door de arbeidsrechtbank te Brussel (nr. 1889 van de rol);

— de prejudiciële vraag betreffende artikel 29 van de wet van 20 december 1995 houdende fiscale, financiële en diverse bepalingen, gesteld door het hof van beroep te Gent (nr. 1892 van de rol);

— de prejudiciële vraag betreffende de artikelen 620 en 621 van het Gerechtelijk Wetboek, gesteld door het hof van beroep te Gent (nr. 1898 van de rol).

*Pour information.*

**En application de l'article 113 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie les arrêts suivants:**

— arrêt n° 27/2000 rendu le 21 mars 2000, en cause:

• les questions préjudicielles concernant l'article 67bis de la loi relative à la police de la circulation routière (arrêté royal du 16 mars 1968 «portant coordination des lois relatives à la police de la circulation routière»), tel qu'il a été inséré par l'article 10 de la loi du 4 août 1996, posées par le tribunal de police d'Arlon, par le tribunal correctionnel d'Arlon et par le tribunal de police de Gand (nos 1469, 1576 et 1705 du rôle);

— arrêt n° 28/2000 rendu le 21 mars 2000, en cause:

• les recours en annulation de l'article 46 du décret du Conseil flamand du 19 décembre 1998 contenant diverses mesures d'accompagnement du budget 1999, introduits par F. Kamp, P. Snoy, M.-N. Orban, la sa Immo De Vuyst et P. Nys et autres (n° 1588, 1589, 1594, 1622, 1639 et 1656 du rôle);

— arrêt n° 29/2000 rendu le 21 mars 2000, en cause:

• la question préjudicielle concernant l'article 93 de la loi du 20 mai 1994 relative aux statuts du personnel militaire, posée par la cour militaire (n° 1615 du rôle);

— arrêt n° 30/2000 rendu le 21 mars 2000, en cause:

• le recours en annulation de la division organique 57 (enseignement artistique), programmes 7 et 8, et des articles 1<sup>er</sup> et 38, en tant qu'ils portent sur ces programmes, du décret de la Communauté française du 3 novembre 1997 contenant le budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 1998, introduit par le Gouvernement flamand (n° 1648 du rôle);

— arrêt n° 31/2000 rendu le 21 mars 2000, en cause:

• le recours en annulation totale ou partielle de la loi du 2 juin 1998 portant création d'un Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles et d'une Cellule administrative de coordination de la lutte contre les organisations sectaires nuisibles, introduit par l'asbl Société anthroposophique belge et autres (n° 1685 du rôle);

— arrêt n° 32/2000 rendu le 21 mars 2000, en cause:

• les recours en annulation des articles 2 et 3 de la loi du 8 décembre 1998 portant des dispositions diverses relatives au financement de l'Institut d'expertise vétérinaire, introduits par la sa Vlees De Clercq & Zoon et autres (nos 1715, 1720 et 1721 du rôle).

*Pour information.*

*Ter informatie.*

**In uitvoering van artikel 113 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van de volgende arresten:**

— arrest n° 27/2000 uitgesproken op 21 maart 2000, in zake:

• de prejudiciële vragen over artikelen 67bis van de wegverkeerswet (koninklijk besluit van 16 maart 1968 «tot coördinatie van de wetten betreffende de politie over het wegverkeer»), zoals ingevoegd bij artikel 10 van de wet van 4 augustus 1996, gesteld door de politierechtbank te Aarlen, de correctionele rechtbank te Aarlen en de politierechtbank te Gent (nrs. 1469, 1576 en 1705 van de rol);

— arrest nr. 28/2000 uitgesproken op 21 maart 2000, in zake:

• de beroepen tot vernietiging van artikel 46 van het decreet van de Vlaamse Raad van 19 december 1998 houdende bepalingen tot begeleiding van de begroting 1999, ingesteld door F. Kamp, P. Snoy, M.-N. Orban, de nv Immo De Vuyst en P. Nys en anderen (nrs. 1588, 1589, 1594, 1622, 1639 en 1656 van de rol);

— arrest nr. 29/2000 uitgesproken op 21 maart 2000, in zake:

• de prejudiciële vraag over artikel 93 van de wet van 20 mei 1994 inzake de rechtstoestanden van het militair personeel, gesteld door het militair gerechtshof (nr. 1615 van de rol);

— arrest nr. 30/2000 uitgesproken op 21 maart 2000, in zake:

• het beroep tot vernietiging van de organisatieafdeling 57 (kunstonderwijs), programma's 7 en 8, en van de artikelen 1 en 38, in zoverre ze betrekking hebben op die programma's, van het decreet van de Franse Gemeenschap van 3 november 1997 houdende de Algemene Uitgavenbegroting van de Franse Gemeenschap voor het begrotingsjaar 1998, ingesteld door de Vlaamse Regering (nr. 1648 van de rol);

— arrest nr. 31/2000 uitgesproken op 21 maart 2000, in zake:

• het beroep tot gehele of gedeeltelijke vernietiging van de wet van 2 juni 1998 houdende oprichting van een Informatie- en Adviescentrum inzake de schadelijke sektarische organisaties en van een Administratieve Coördinatiecel inzake de strijd tegen schadelijke sektarische organisaties, ingesteld door de vzw Anthroposofische Vereniging in België en anderen (nr. 1685 van de rol);

— arrest nr. 32/2000 uitgesproken op 21 maart 2000, in zake:

• de beroepen tot vernietiging van de artikelen 2 en 3 van de wet van 8 december 1998 houdende diverse bepalingen betreffende de financiering van het Instituut voor veterinaire keuring, ingesteld door de nv Vlees De Clercq & Zoon en anderen (nrs. 1715, 1720 en 1721 van de rol).

*Ter informatie.*